

TRIBUNE

HEBDOMADAIRE



DU PARTI

SOCIALISTE

UNIFIÉ

PRIX : 60 centimes

N° 176. — 4 JANVIER 1964

1963

*Les travailleurs
contre
le gaullisme*

1964

**VERS LE
FRONT
SOCIALISTE**

1965

**Démocratie
Socialiste**

LA GRACE DES CINQ + 200

Tel est le bon plaisir du prince...

Le 16 décembre 1963, par trois fois, les portes des prisons lyonnaises se sont ouvertes. Le fort Montluc a relâché deux de ses proles : Claudie Duhamel et Nicole Brochier sont sorties libres. De la prison Saint-Paul Jean-Jacques Brochier a lui aussi retrouvé les pavés qui avaient cessé de lui être familiers. Puis ce furent les portés de Fresnes : Jean-Claude Paupert et Gérard Meier étaient libres. Les uns et les autres, pour la première fois depuis près de quatre ans.

Libres, certes. Mais graciés seulement. La condamnation demeure inscrite au casier judiciaire. Interdisant nombre d'emplois, constituant un boulet, que les otages libérés vont continuer à traîner. Car la grâce n'est pas l'amnistie. Elle met un terme à la peine sans en effacer les conséquences sociales.

Le même jour, à Rouen, Fresnes, Paris, Toul, Marseille, Thol ou Saint-Martin-de-Ré, les portes des prisons se sont aussi ouvertes. CENT FOIS. Un à un, cent détenus O.A.S. ont retrouvé l'air libre, après quelques mois de détention. Un à un, cent détenus O.A.S. ont pu se féliciter de la mansuétude d'un pouvoir qu'ils s'étaient promis de jeter bas.

Le même jour, une seule signature a réuni en un même acte les bourreaux et ceux qui avaient pris parti de combattre pour et avec les victimes. Une même signature a opéré l'amalgame entre les pourtant inconciliables. L'ignoble marchandage que nous dénoncions voici plusieurs mois vient de connaître l'achèvement de son premier acte. Si l'on en juge par les premières réactions de l'opinion, la faiblesse des réactions enregistrées, l'opération est réussie. D'ailleurs à

quelques heures des dindes rôties, des champagnes frappés, des andouillettes grillées, combien sont-ils à se souvenir que des hommes demeurent en prison pour avoir, envers et contre tous, affirmé la pérennité des valeurs qui sont la raison même de notre combat permanent ?

Que l'on nous entende bien. Nous ne protestons pas contre la libération de deux cents détenus activistes. Au contraire. Nous pensons qu'en aucun cas la prison n'aide les délinquants à se réinsérer dans la société, à retrouver un visage d'homme. Leur part de responsabilité était sans doute assez fai-

Militant socialiste que fais-tu

pour la libération des otages pour l'amnistie aux militants de l'indépendance algérienne ?

Les fédérations de Paris et de Seine-Banlieue après avoir organisé des manifestations surprises, voici plusieurs mois, redémarrent l'action. 5.000 affiches vont être collées, des milliers de papillons placés aux « endroits stratégiques ». D'autres actions sont en préparation...

Les journaux de sections, d'entreprises doivent populariser cette campagne. Il faut briser le mur du silence.

ble et ces distributeurs de tracts, ces porteurs de valises, ces intoxiqués du mythe « Algérie française » dont on

a conditionné et exploité les réactions passionnelles devaient avoir une chance. N'ont-ils pas d'ailleurs déjà payé assez cher un égarement dont ils sont loin d'être seuls responsables ? Alors, pour eux et pour tous ceux qui peuvent arguer de leur jeunesse, de l'enchaînement imposant la guerre comme naturelle et dans l'ordre des choses, de délits mineurs, d'absence de responsabilités déterminantes dans la conception et l'exécution — MAIS POUR EUX SEULEMENT — la liberté, la possibilité de repartir à zéro. Mais nous refusons le renvoi dos à dos des uns et des autres.

La clémence ne se conçoit pas sans la justice. Elle en est son visage. Est-ce la justice, cet amalgame honteux, ce choix arbitraire, ce mépris qui encore une fois prend le visage du pouvoir absolu. Pourquoi Brochier, Duhamel, Paupert, Meier et pas Marliot, Bachelet et Kazmierszak ? Les uns et les autres ont été condamnés à la même peine. Et Marliot et Bachelet ont aussi moins de 25 ans !

Pourquoi, sinon parce que des otages sont encore nécessaires. Parce que dans les jours qui viennent d'autres détenus activistes peut-être plus importants seront à leur tour libérés. Et qu'il faut continuer à duper l'opinion donnant l'impression que l'on tient la balance en rigoureux équilibre.

Pourquoi aussi la grâce et non pas l'amnistie ? Parce que l'une procède de la Loi et l'autre du Prince, de son seul bon plaisir ?

S'imaginer-t-on que les libérations parcimonieuses et à la sauvette soient suffisantes pour ces femmes et ces hommes qui ont voulu contribuer à donner « pain, dignité, liberté à tous les hommes et à tous les peuples... (car)... dénoncer la torture, combattre le racisme, réclamer une juste paix, se mettre au service des opprimés, procurer du pain et des livres aux victimes de la misère, risquer sa propre liberté pour ceux qui n'ont pas la leur, aider les méprisés et les exploités dans leur lutte libératrice, ce sont là des actes de justice. C'est pour les avoir accomplis que ces hommes et ces femmes nous sont chers. Et si nous réclamons aujourd'hui leur libération, c'est qu'ils sont en prison pour avoir osé des actes de justice. » Ainsi s'exprimaient en juin dernier quelque mille prêtres et pasteurs en se joignant à la campagne pour la libération des otages.

Nous l'avons déjà écrit. Il paraît nécessaire de le redire. Les otages sont aussi victimes d'une certaine forme de notre indifférence. S'ils avaient eu un nom illustre, croit-on qu'ils auraient pu vivre une quatrième année derrière leurs barreaux. Mais leurs visages ne sont-ils pas nos visages ? N'est-ce pas en eux, militants de base, que nous nous identifions le plus complètement ? Notre devoir n'est-il pas de ce fait encore plus impératif ? Certes, ce qui a déjà été fait a porté un premier résultat. Les libérations auraient pu être moins nombreuses, différées peut-être si nombre d'actions n'avaient été menées. Mais les résultats sont en définitive toujours à la mesure des actions entreprises. L'insuffisance a une cause bien réelle.

Il y a d'abord la libération des trois otages qu'il convient d'arracher. Mais aussi pour tous les autres, déserteurs, insoumis, proscrits. Pour ceux qui vivent loin de leurs parents, de leurs amis, de leur peuple. Une amnistie qu'il faut revendiquer hautement, fièrement ? Le combat pour l'indépendance de l'Algérie, pour le cessez-le-feu, fut une noble cause. Les moyens divergents employés ne doivent pas dissimuler la finalité identique. Il ne s'agit pas d'aumône,

Les fortes générations d'après guerre arrivent à l'âge du mariage.

Mais rien n'a été prévu pour leur logement.

La crise sera pire encore pour les jeunes que pour leurs aînés.

mais de réparation et de justice. D'une amnistie qui plus qu'une autre se justifie en raison des motivations qui sont à l'origine de l'exigence aujourd'hui formulée.

Mais ce combat pour l'amnistie qu'il faut entreprendre a aussi une signification politique générale et doit s'insérer dans le cadre de la lutte de l'opposition socialiste. Elle marque un refus du fait du prince, du bon plaisir qui en fonction de l'individu est aussi bien un symptôme d'infantilisme que la marque d'un orgueil démesuré et d'un mépris profond pour le « sujet », le « gouverné ». Elle marque l'attachement à une valeur essentielle qui ne dépend ni des gouvernants d'un moment, ni de la tactique pour la conservation d'un pouvoir aussi absolu qu'éphémère.

Ce combat doit être une tâche première. C'est une récusation du men-

Il reste 3 otages...

La prison, c'est le monde de la solitude, du repli sur soi-même, de la quête de l'extérieur, de la recherche du moindre écho, du plus faible balbutiement de la vie réelle.

Romp ce isolement, apporter à chacun des otages le reflet de préoccupations communes, établir un lien entre une lutte d'hier et un combat d'aujourd'hui, apporter le témoignage de nos communes préoccupations, c'est à la portée de chacun de nous, de chacun des lecteurs de « T.S. ».

Il suffit simplement d'écrire, d'adresser quelques lignes à nos trois camarades :

Gérard Marliot, prison Saint-Paul, à Lyon (Rhône) ;

Michel Bachelet, prison de Dijon (Côte-d'Or) ;

Henri Kazmierszak, Maison centrale de Fontevault (Maine-et-Loire).

Quelques lignes d'espoir en cette fin d'année, quelques mots venus des quatre coins de France, c'est aussi une manifestation de solidarité...

songe régnant. C'est l'affirmation que rien ni personne ne peut s'opposer indéfiniment à l'exercice des valeurs essentielles.

Depuis plus d'un an, trop de dossiers ont été fermés, trop de crimes ont été absous, voire « justifiés », trop d'iniquités couvertes.

L'amnistie doit faire redécouvrir le sens profond du combat socialiste. Stimulant, c'est aussi un facteur de renaissance.

Louis Houdeville.

Bulletin d'abonnement TRIBUNE SOCIALISTE

NOM
Adresse

Désire s'abonner

Pour une durée de (Rayer les mentions inutiles.)
Soutien 50 F
1 an 28 F
6 mois 15 F
3 mois 7,5 F

Signature :

54, boulevard Garibaldi, Paris-15^e
C.C.P. PARIS 5826-65

MARTINI



A TOUS NOS AMIS

L'équipe de militants du P. S. U. qui assure la rédaction et la diffusion de " T. S. " présente ses meilleurs vœux pour l'année 1964 à tous les abonnés et lecteurs de notre journal

VOILÀ la mission amicale que je veux remplir en ce premier numéro de l'année 1964.

Et puisque l'occasion se présente, permettez-moi d'y ajouter ces quelques réflexions.

Notre journal est et restera toujours l'unique moyen d'informations que possède notre Parti pour communiquer avec tous ceux qui, non adhérents à son organisation, veulent bien se montrer intéressés par les idées, les débats ou les commentaires que nous présentons à travers l'optique de notre conviction socialiste.

Notre journal ne doit donc pas seulement être conçu pour les militants du Parti. Il ne fait que leur apporter les informations et la documentation complémentaires aux bulletins intérieurs diffusés par le P.S.U.

Cette double catégorie de lecteurs nous fait donc un devoir de composer « T. S. » en fonction de leur diversité.

Un hebdomadaire où se refléteraient le détail de toutes nos discussions et l'exposé de nos éventuels différends deviendrait vite illisible et inintéressant pour les « non initiés » à nos problèmes internes et à notre vocabulaire. Et le but recherché, d'agrandir notre influence, serait un échec.

Nos militants eux-mêmes donneraient alors une importance démesurée à ces confrontations et se « démobiliseraient » sans doute très vite s'il leur apparaissait que nous ne savons pas faire la part entre ce qui nous divise et ce qui nous unit.

Il reste, pour exprimer les diverses opinions internes du Parti, toutes les publications définies dans le cadre statutaire. Elles assurent le respect de la démocratie interne et permettent l'information des militants par le canal des sections et des fédérations.

Le journal n'a à connaître que la politique du Parti telle que nos congrès l'ont définie. C'est pourquoi la page engageant le P.S.U. est celle où l'édi-

torial commente les événements selon les réflexions et les décisions prises par le Bureau national du Parti en conformité avec celles du Comité politique national et sous son contrôle.

Notre Parti a trop souffert, depuis sa création, de cette fâcheuse tendance à « couper les cheveux en quatre » qui limite son action et décourage ses amis.

Nous devons tout faire pour que le P.S.U. redevienne le porte-parole des hommes de la gauche française, conscients d'avoir toujours, ces dernières années, agi avec sincérité et courage dans le respect de leurs principes socialistes.

C'est cette tâche qui est celle de « T. S. ». Nos lecteurs doivent bien comprendre que faire paraître un hebdomadaire, compte tenu de nos moyens financiers, est une gageure chaque semaine renouvelée.

« T. S. » ne pourra tenir le coup que si, tous, nous nous attelons à cette tâche.

Tous les militants du Parti devraient, en prenant leur carte, souscrire un abonnement à « T. S. ».

Tous les sympathisants et tous ceux intéressés à une meilleure connaissance de la politique française doivent, autour d'eux, faire connaître notre action et diffuser notre journal.

De plus en plus, les citoyens français prennent conscience que le socialisme sera, demain, la seule alternative sérieuse au régime personnel que nous subissons aujourd'hui !

Si nous expliquons tout ce qu'il y a de grand, d'efficace et de juste dans les idées socialistes ; si nous pouvons faire partager notre conviction à tous ceux qui se cherchent encore, nous serons bien l'idéal qui nous réunit.

Certes, à l'époque de la télévision, de la grande presse et de ses énormes moyens publicitaires, nous ne pouvons penser à lutter à armes égales.

Mais, en tout temps, ceux qui ont

fait progresser le monde vers son mieux-être, ceux qui ont ouvert l'esprit de leurs contemporains, ceux qui ont lutté pour les principes de Justice et d'Humanisme n'étaient pas très nombreux au départ. Et pourtant, c'est leur minorité active qui a transformé les structures économiques et libéré les hommes de leurs servitudes.

Et leur lutte était bien plus dure que celle que nous menons maintenant. Sans eux, nous ne serions pas aussi sûrs de réussir que nous le sommes aujourd'hui.

Notre espoir ne nous aveugle pourtant pas et nous connaissons la puissance des forces contre lesquelles nous nous dressons.

Notre lucidité et notre détermination nous commandent de rester unis, au coude à coude. Nous sommes solidaires dans ces combats sans cesse renouvelés.

Notre action nous mène vers l'unification de toutes les forces socialistes, mais il nous faut éviter toute précipitation, tout faux pas. Il nous faut « raison garder » si nous voulons atteindre notre but.

Nous ne réussirons que si nous nous aidons mutuellement.

Le Parti, notre Journal... voilà des moyens concrets pour assurer cette aide.

L'année qui commence fera certainement date dans la marche vers le socialisme.

Chacun à notre place, agissons, travaillons, militons.

Sachons dépasser nos rancunes et nos désaccords. Ne facilitons pas la tâche de nos adversaires.

Notre combat est commun.

Camarades du Parti,

Amis sympathisants à nos idées et à nos luttes,

Venez aider l'équipe de « T. S. ».

Harris Puisais,

Directeur politique de « T. S. ».

ABATTRE LA FISCALITÉ DE CLASSE

« Il est ridicule de vouloir faire croire que ce sont les ménagères qui ne savent pas faire leur marché qui sont responsables de la vie chère. Les véritables causes sont connues : ce sont les innombrables taxes qui frappent les produits de grande consommation », déclarait s'adressant à Guy Lux, une mère de famille (1).

Encore que les taxes ne soient pas les seules causes de la vie chère, qu'une baisse durable du coût de la vie et une stabilisation véritable du pouvoir d'achat des travailleurs impliquent une orientation nouvelle de la politique des investissements, la réforme des circuits de distribution, la nationalisation des pôles de domination économique, la planification démocratique et socialiste, une politique de promotion de l'agriculture substituant aux structures actuelles les conditions d'une agriculture intensive, spécialisée, industrialisée et s'inscrivant dans la perspective de la gestion paysanne par des structures collectives d'exploitation gérées, dans le cadre du plan, par les agriculteurs eux-mêmes, etc. Encore que la mise en œuvre de ces mesures implique la suppression du régime du système du profit capitaliste et par conséquent la transformation de la nature de l'Etat, il n'en demeure pas moins qu'il est immédiatement possible de faire baisser les prix par la réduction des taxes qui frappent les produits de large consommation.

Le conseil municipal de Paris unanime ainsi que plus de deux cents conseils municipaux de province, dont ceux de plusieurs grandes villes, viennent d'émettre le vœu que « les taxes soient réduites de 30 % afin d'améliorer le pouvoir d'achat des populations ». Cela peut devenir un premier objectif dans la lutte pour une réforme profonde de la fiscalité de ce pays, dans la lutte pour abattre la fiscalité de classe que nous subissons.

En effet, le trait dominant de la fiscalité française est la prépondérance des taxes indirectes, des taxes sur le chiffre d'affaires dans les recettes fiscales.

Les taxes indirectes s'appliquent à la quasi-totalité des biens de consommation. Elles atteignent et dépassent pour la plupart des biens 25 % de leur prix de vente.

Ce caractère de la fiscalité de ce pays montre déjà sa nature profonde. elle pèse essentiellement sur les consommateurs, c'est-à-dire sur l'ensemble des travailleurs et sur toutes les petites gens à ressources fixes.

Fiscalité de classe, elle frappe plus lourdement les salaires que le profit, le revenu de l'artisan et du petit commerçant que celui du capitaliste, les familles nombreuses que les autres.

Les paysans travailleurs en sont aussi les victimes, qui ne peuvent agir sur les prix de leurs récoltes, mais subissent la loi des capitalistes pour les achats de produits et d'articles d'origine industrielle.

Enfin, ces taxes font jouer aux détaillants et aux artisans le rôle de percepteurs auxiliaires. Elles exigent des comptabilités compliquées ; elles imposent des contrôles du fisc très étroits.

Selon les statistiques officielles — sur la base 100 en 1952 — l'impôt frappant les salariés était en 1960 à l'indice 299,1. Il était pour les bénéfices commerciaux à l'indice 174,5, pour les bénéfices agricoles à l'indice 144,4 et pour les dirigeants de sociétés à l'indice 94,5.

Aujourd'hui, les impôts indirects représentent 68 p. 100 du budget de l'Etat. Pour la seule ville de Paris, la taxe locale, qui constitue la recette principale de son budget, s'élève à 64 milliards d'anciens francs.

Chaque Français, du vieillard au nourrisson paie, en moyenne, chaque année : 1.029 F 1963 de taxes.

Il y a, pour ne prendre que quelques exemples, 32 F sur 100 kg de nitrate, le vin payé 0,50 F au viticulteur coûte déjà 0,79 F à la sortie de la coopérative. Il y a 2,56 F sur le kilo de rôti de bœuf, 0,29 F sur 1 kg de sucre, 0,72 F sur un litre d'essence, etc.

Il est donc immédiatement possible de soulager la misère, de dimi-

nuer sensiblement le coût de la vie par la réduction, voire la suppression des taxes qui frappent les produits de consommation courante.

Il est vrai que c'est sous la pression d'exigences statistiques, de risques d'éclatement des indices que des réductions de taxes indirectes ont été faites dans le passé. Il demeure néanmoins que le bilan des mesures de

plupart, il est vrai, soulignent l'incohérence des pouvoirs publics préoccupés uniquement d'une politique de l'indice et du blocage des salaires et traitements.

En mai 1955 : une deuxième détaxation obtenue par une réduction de la T.V.A., ramenée à 12 % apportait une baisse sensible.

En février 1956 : l'exonération de

De 1959 à 1961, le rapport des comptes de la nation donne l'évolution suivante des recettes fiscales connues ces trois années.

	1959 en %	1960 en %	1961 en %
Impôts directs :			
— Sur les bénéfices des sociétés	10,0	10,2	9,7
— Sur le revenu des personnes physiques ..	13,2	12,4	12,8
— Autres impôts directs	4,8	4,7	4,6
Total	28,0	27,3	27,1
Impôts indirects :			
— Taxes sur le chiffre d'affaires	34,8	34,7	35,0
— Taxes unique et spécifique	16,6	15,7	16,1
— Versement forfaitaire sur les salaires	6,3	6,5	6,5
— Autres impôts indirects	14,3	15,8	15,3
Total général	72,0	72,7	72,9
	100,0	100,0	100,0 (1)

(1) Extrait du tableau n° 54 Statistiques et Etudes financières, juillet 62, p. 765.

détaxation, d'exonération ou de suspension de taxes constitue le plus probant témoignage.

Dans la seule alimentation

C'est de septembre 1953 que date la première mesure de suppression de la taxe de transaction et de la taxe locale en cascade, payée alors aux stades de gros et de détail, cette détaxation concernait neuf produits alimentaires et un produit d'entretien : le sucre, les huiles fluides alimentaires, la margarine de table, les pâtes alimentaires, le chocolat, les cafés torréfiés, les farines composées, les semoules, le riz, enfin le savon de ménage.

Cette première détaxation permit de réaliser une baisse immédiate de 5,50 % sur ces produits de large consommation.

Avec l'institution d'un nouveau régime fiscal des taxes sur le chiffre d'affaires, la taxe à la production (14,50 %) devient T.V.A. au taux général de 16,85 %.

Par la suite, de nombreuses détaxations ont été décidées dont la

la T.V.A. est appliquée aux semoules et au riz.

En mars 1956 : une détaxation totale, mais provisoire, de la T.V.A., alors au taux de 12 % permettait la baisse suivante :

- 10 fr. sur le kilo de sucre ;
- 27 fr. sur le litre d'huile de table ;
- 4 fr. sur le paquet de 250 gr de pâtes alimentaires soit 16 fr. au kilo ;
- 40 fr. sur le kilo de chocolat.

Ainsi que sur les farines composées, les farines de blé, les vinaigres et la chicorée. Ces trois derniers produits bénéficient également d'une suspension de la taxe spéciale de 3,40 %.

En octobre 1956 : Parmi diverses mesures citons : la diminution de la taxe unique sur les vins courants, ramenée de 905 francs anciens à 405 francs anciens par hectolitre, ce qui permettait une baisse de 5 francs par litre.

En mars 1957 : Une mesure de réduction de 30 francs anciens par kilo de la taxe de circulation sur la viande de porc, se traduisit par une baisse correspondante sur les prix de la viande fraîche, une incidence

de baisse sur tous les produits contenant du porc et une baisse de 40 fr. par kilo sur le saindoux.

D'autres mesures de détaxation plus ou moins provisoires permettraient encore de souligner des résultats positifs pour une diminution des prix. A l'inverse, les majorations de droits, de taxes, la création de nouvelles taxes des hausses importantes, une réduction du pouvoir d'achat des consommateurs.

Cette dernière conséquence peut d'ailleurs être vérifiée avec le relèvement en fin 1958 :

— De la taxe sur la circulation des viandes ;

— Des droits de circulation sur les vins de consommation courante ;

— De l'augmentation du taux de la T.V.A. porté de 16,85 à 19,50 puis à 19,50, à 20 et 25 % (taux majoré) ;

— De la suppression du taux réduit sur plusieurs produits alimentaires précités ;

— Du rétablissement d'un taux de 6 % sur les articles alimentaires autrefois détaxés (sucre, huile, etc.) ;

— De la suppression de subventions sur certaines denrées agricoles (exemple : riz).

Un fait cependant demeure. Nous pouvons constater aujourd'hui qu'en dépit de multiples hausses sur les matières premières et d'une augmentation considérable des charges fiscales et commerciales, la plupart des denrées qui ont bénéficié, en 1953, d'une exonération de la taxe locale, d'une réduction des taxes indirectes, sont actuellement à un prix inférieur à leur niveau de 1953.

Nous illustrerons cette assertion par un exemple, celui de l'huile de marque en litre, dont le prix licite était de 331 fr. il y a dix ans. Aujourd'hui, il est rare de trouver cet article dans le commerce de détail à un prix supérieur à 310 fr. anciens le litre.

Nous pouvons donc constater que la détaxation, sans être toute la solution du problème de la vie chère, présente l'exemple d'une baisse possible et qu'elle démontre la possibilité de réaliser et de généraliser une mesure conforme à l'intérêt public, à l'intérêt de toute la population laborieuse.

Si l'on tient compte des plus-values fiscales de 1963, du produit considérable des taxes indirectes dans les recettes budgétaires, il existe, en effet, de larges possibilités de diminuer le taux général de la T.V.A. sur les produits de large consommation.

Il faut donc exiger la réduction de la T.V.A. et la détaxation totale des produits de première nécessité.

Il faut donc exiger l'exonération de la taxe locale pour les produits agricoles à l'instar des produits d'épicerie, ceci après une réforme profonde et démocratique des finances locales.

N'est-il pas scandaleux, entre autres, que le café vert supporte une taxe de 1,20 fr. par kilo, que la bière, les eaux minérales, boissons hygiéniques indispensables à l'homme, supportent une T.V.A. au taux de 25 % ; que la taxe que supporte un litre de vin de consommation courante soit passée de 11,75 fr. anciens en 1958 à 23 fr. anciens en 1963, taxe à laquelle vient s'ajouter la taxe locale ?

Tous ces exemples soulignent l'incidence que les taxes indirectes ont dans la hausse des prix ; incidence qui serait encore aggravée avec l'extension de la T.V.A. à l'ensemble du commerce.

La réduction des taxes permettrait donc d'une façon plus efficace que certains campagnes psychologiques, de faire baisser les prix, de soulager la misère des petites gens à revenus fixes.

La réduction des taxes de 30 % comme le demande les conseils municipaux doit devenir un premier objectif dans la lutte pour une réforme profonde de la fiscalité de ce pays, dans la lutte pour abattre la fiscalité de classe que nous subissons.

Claude Lavezzi

(1) Voir Tribune Socialiste, n° 175, 28 décembre 1963, page 4.

Jamais tant de grèves depuis 10 ans

Sur le plan social, l'année 1963 a été l'une des plus remuantes de l'après-guerre, et la plus bruyante assurément de la V^e République.

Elle avait bien commencé. Le 29 décembre 1962, l'accord Renault avait donné aux travailleurs non mensuels la quatrième semaine de congés payés (dont bénéficiaient déjà 3,5 millions de salariés). Sous la poussée syndicale, l'accord de décembre s'étend et à la fin de 1963, plus de 70 % des ouvriers et des employés ont la quatrième semaine. Le 9 janvier, le gouvernement avait pourtant déclaré que « l'accord ne pouvait s'étendre inconsiderément à d'autres secteurs » !...

Première fausse manœuvre du pouvoir, qui allait en faire rapidement d'autres. Dès le début de janvier, les mineurs avaient, sur l'initiative de la C.G.T. et de F.O., entrepris des grèves de rendement, cependant que la C.F.T.C. préconisait une grève totale et illimitée. Janvier et février passèrent, renforçant la volonté revendicatrice, et quand de Gaulle lança de Colombey l'ordre de réquisition, le 2 mars, ce fut le début de la grève générale.

Soutenue par tout le pays, les confédérations syndicales, l'U.N.E.F., la F.E.N., elle allait durer trente-cinq jours, maintenant jusqu'au bout l'unité des mineurs malgré les tentatives de division du pouvoir gaulliste et entraînant, dans son sillage, toute une série de grèves (limitées) dans d'autres corporations : mineurs de

Lorraine, mines de potasse, de bauxite, pétrole, gaz et électricité, cheminots, métallurgie, sidérurgie, R.A.T.P.

● **Animateurs de cette rude bataille**, les mineurs obtenaient 8,75 % de « rattrapage » des salaires, les cheminots 5,25 %, les gaziers 5,35 %, et les fonctionnaires 4,50 %. A quoi s'ajoutaient 3 % d'augmentation annuelle, que le gouvernement a d'ailleurs dû porter en septembre à 4 %.

Sans doute était-ce moins que ce qu'avaient espéré les mineurs ; mais la perte de salaires due à la grève de 1963 était comblée et un important progrès était réalisé pour 1964 et les années suivantes. Sur le plan politique, l'effet était net : le pouvoir voyait échouer sa tentative de « mise en condition » des syndicats.

Encouragés par ce succès, les syndicats allaient « remettre ça » tout le long de l'année : enseignants en avril, R.A.T.P. en juin, S.N.C.F. en octobre, transports, enseignement, administration en novembre, S.N.C.F. de nouveau en décembre... La réglementation du droit de grève des salariés de l'Etat, en juillet, s'avère à l'expérience un coup fourré, qui n'empêche nullement les travailleurs de lutter. On n'a jamais vu tant de grèves depuis 1953 !

● Cette série d'actions, jointe au plein emploi (maintenu presque partout dans le secteur privé) a entraîné une hausse non négligeable des salaires. Dans le secteur privé, les rémunérations ont augmenté, en un an, de 9,5 % en moyenne. Mais les deux tiers ont été rongés par la hausse des prix : 6,6 % en un an selon les indices officiels.

Les « inorganisés » (vieux, travailleurs sans qualification, etc.) sont évidemment les victimes principales de cette inflation. Pour eux, la « politique des revenus » dont se gargarise le gouvernement, sans rien faire pour atténuer l'injustice sociale, prend son véritable visage : celui du mensonge. Il en va de même pour les familles puisque les prestations familiales n'ont augmenté que de 5 % en un an, soit moins que les prix : leur pouvoir d'achat s'est donc dégradé dans l'année.

● **Notons encore dans le domaine de l'emploi :**

— la réduction du nombre des chômeurs (96.000 demandes d'emplois restées sans réponse à la fin de l'année, contre 108.000 en 1962). Il y a moins de travailleurs algériens et l'économie en expansion a absorbé les rapatriés, les jeunes qui arrivent sur le marché du travail, les agriculteurs quittant la terre (360.000 emplois nouveaux en 1963 en plus des 600.000 postes créés en 1962) ;

— la création du Fonds national de l'emploi qui vise à faciliter l'adaptation des salariés aux changements techniques et économiques et à accroître leur mobilité professionnelle et géographique, grâce à une aide financière.

Jamais tant de hausses depuis 5 ans

Sur le plan économique, 1963 a été également riche en événements : hausse formidable (la plus importante depuis cinq ans) ; détérioration des récoltes (en particulier céréales et vignes) gênées par le froid exceptionnellement long de l'hiver, puis les pluies record de l'été ; hésitation de la production industrielle au printemps, qui repart avant l'été et maintient depuis son avance de 8 % sur les résultats de 1962 ; multiplication des « rallonges » budgétaires — on complera jusqu'à trois « collectifs » ! — en vue d'accroître de 5 % les dépenses de l'Etat ; accélération des

entrées d'impôts (530 milliards d'anciens francs d'impôts de plus qu'on ne l'avait prévu) par le moyen le plus injuste qui soit : la hausse des prix entraînant celles des impôts sur la consommation...

● Sur le plan extérieur, le commerce français s'est détérioré, surtout au second semestre, les exportations augmentant moins vite que les importations. Le déficit commercial a donc été important, bien que les entrées de devises provenant du tourisme, des revenus de capitaux et des investissements étrangers continuent. La situation internationale de l'économie française s'est donc dégradée cependant que le Marché commun accroissait la concurrence étrangère.

● Le Marché commun a d'ailleurs fait parler de lui en 1963 :

— le 14 janvier, de Gaulle a refusé à la Grande-Bretagne d'y entrer, d'où la rupture de Bruxelles le 29 janvier ;

— en juin la France a procédé à une baisse de 10 % des droits de douane sur les produits des Six ;

— en décembre enfin, les Six sont parvenus laborieusement à s'entendre sur la politique agricole commune ; ils pourront donc négocier avec les U.S.A. en 1964.

● La crainte de la concurrence européenne a servi d'alibi au pouvoir pour lancer en septembre le « plan de stabilisation des prix », qui visait à ralentir les hausses vertigineuses de l'automne et, par là, à freiner l'augmentation des salaires, seuls revenus auxquels le pouvoir gaulliste veuille s'attaquer. Procédant en trois étapes, Giscard d'Estaing a :

— le 13 septembre, bloqué les prix à la production des produits transformés, réduit des droits de douane, restreint le crédit (pour les entrepri-

ses et pour les ventes à tempérament d'automobiles et de postes de télévision), différé l'engagement d'investissements budgétaires, supprimé la hausse des loyers qui devait intervenir le 1^{er} janvier ;

— le 28 septembre et le 10 octobre, bloqué quelques prix de détail alimentaires et industriels, et limité des marges commerciales ;

— le 14 novembre, renchérit l'argent prêté aux entreprises (en élevant le taux de l'escompte), abaissé de nouveaux droits de douane et bloqué les prix de certains « services ».

Au total, rien qui restreigne durablement les profits industriels, les marges commerciales, la spéculation foncière ou mobilière, les dépenses improductives de l'Etat... En manipulant le thermomètre des prix (la majorité des 250 articles a été « tripatouillée »), le pouvoir s'est simplement donné le droit de ne pas relever à l'automne le S.M.I.G., les prestations familiales et les retraites.

Une belle « année sociale », comme disait l'U.N.R. en janvier, en nous présentant ses vœux !...

A travers le monde...

17 janvier. — Crise du Marché commun, la France bloque l'entrée de la Grande-Bretagne.

22 janvier. — Traité franco-allemand, ou plutôt de Gaulle-Adenauer.

25 avril. — Mort de Julian Grimau. Un assassinat de Franco parmi tant d'autres.

3 juin. — Mort du Pape Jean XXIII et élection de Paul VI.

21 juillet. — K et Mao se brouillent. Le différend russo-chinois connaît ainsi une fin sûrement provisoire.

25 juillet. — A Moscou, signature du traité interdisant les explosions atomiques non souterraines. De Gaulle n'associe pas la France à ce traité.

Septembre. — Algérie : insurrection kabyle puis différend algéro-marocain. Réconciliation et épilogue à la conférence de Bamako (29 octobre).

17 octobre. — Erhard succède à Adenauer. Le flirt franco-allemand se refroidit.

20 octobre. — Lord Home prend la place de Macmillan, victime de sa prostate et de Christine Keeler.

4 novembre. — Effondrement du régime Diem à Saïgon. Les bonzes ne se sont pas fait brûler en vain. Malheureusement, le successeur n'est guère meilleur.

22 novembre. — Mort du président Kennedy. Le président Johnson saura-t-il poursuivre l'œuvre de son prédécesseur ?

24 décembre. — Le Marché commun évite l'écueil de la politique agricole.

POLITIQUE INTÉRIEURE

Toujours de Gaulle
Encore Pompidou

Dans le monde des Arts...

Janvier. — « La Gauche hebdomadaire », par Claude Estier.

Février. — « La Presse féminine », d'Evelyne Sullerot (prix Tribune socialiste).

Mars. — Jean Vilar quitte le T.N.P.

Avril. — « Mourir à Madrid », de Frédéric Rossif et Madeleine Chapsal.

Juin. — « La Joconde » à New York.

Septembre. — « La Motocyclette », de Peyré de Mandiargues.

Octobre. — Prix Nobel au poète grec Georges Seferis. Mort de Georges Braque.

Novembre. — Mort de Jean Cocteau. Création du Théâtre de l'Est Parisien.

Décembre. — Mort de Tristan Tzara.

BULLETIN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse
.....
.....

déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.
(Bulletin à retourner au siège du P. S. U., 8, rue Jenner, Paris (9^e)).

TRIBUNE Socialiste

HEBDOMADAIRE DU PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ

● Administration : 54, bd Garibaldi, Paris (XV^e). Tél. : SUF 19-20
● Rédaction : 8, rue Jenner, Paris (IX^e). Tél. : PIG 65-21

● Publicité : Geneviève Mesguiche, 6, Avenue du Maine, Paris-14^e. Tél. : LIT 19-39.
Pub. Littéraire : 71, r. des St-Pères, Paris

Abonnement : C.C.P. Paris 5826-65
3 mois 7,5 F
6 mois 15 F
1 an 28 F
Soutien 50 F
Changement d'adresse : 0,50 F.

Directeur-Gérant de la publication : Roger CERAT

LES IMPRIMERIES LAMARTINE S.A.
82-81, rue La Fayette, Paris (9^e)

L'HEURE DE LA DÉCOLONISATION

RÉALITÉS MARTINIQUAISES

Situation : l'île est située à 7.000 kilomètres de la France ; à 440 km de l'Amérique latine (Venezuela).

Superficie : 1.110 km² (soit un cinquième de la Creuse) ; plus grande longueur : 80 km, plus grande largeur : 30 km.

Population : 300.000 habitants, soit une densité de 270 habitants au km², et, par rapport à la surface habitable, de 450 habitants au km².

Taux d'accroissement de la population : 3 p. 100 par an.

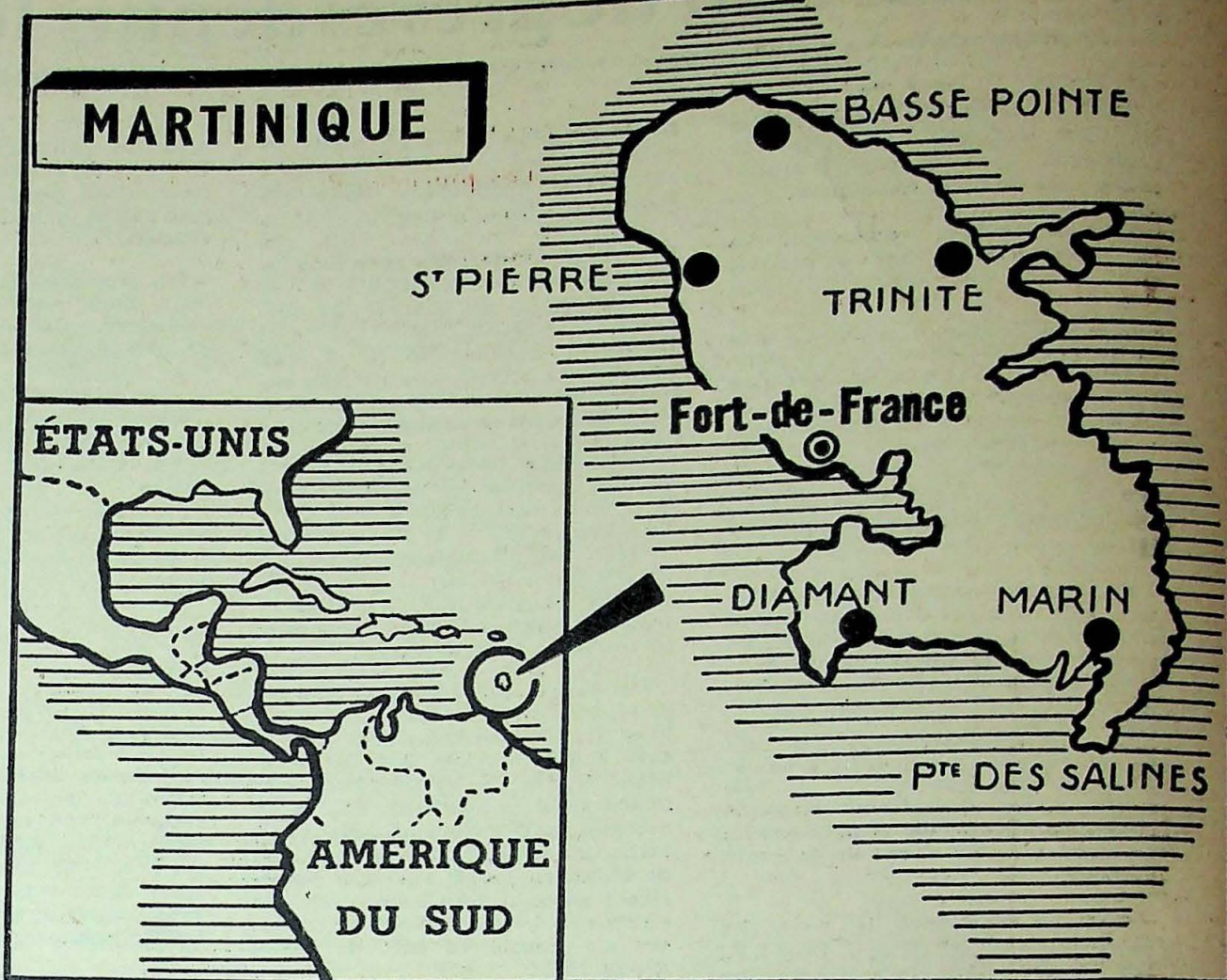
50,6 p. 100 de la population a moins de vingt ans et 30 p. 100 moins de dix ans.

La moitié de la population est urbaine.

Production : la banane, le sucre et ses dérivés et l'ananas sont les produits quasi exclusifs du pays ; ils fournissent 96,8 p. 100 des exportations.

L'industrialisation a été résolument écartée par le colonialisme. De timides initiatives ont été décidées tout récemment.

Propriété foncière : 6.171 (95 p. 100) petites propriétés (moins de 40 hectares) totalisent 20.793 hectares, tandis que 208 (3 p. 100) grandes propriétés (plus de 100 hectares) couvrent 48.893 hectares. Parmi celles-ci, 11 grandes propriétés totalisent à elles seules 10.413 hectares.



POUR UN STATUT D'AUTONOMIE

Manifeste de la table ronde des Guadeloupéens, Martiniquais et Réunionnais

Des événements graves ont attiré ces dernières années l'attention de l'opinion française et internationale sur la situation à la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion.

En fait, tous les observateurs doivent aujourd'hui convenir que :

— les Antilles, la Guyane et la Réunion — malgré leur titre de départements d'outre-mer — ont conservé leurs structures économiques et sociales de type colonial avec toutes leurs conséquences dans les domaines politique et culturel ;

— la politique de départementalisation — inaugurée il y a plus de dix-sept ans — s'est avérée incapable de résoudre les problèmes qui se posent dans ces pays ; bien plus, le statut départemental et la politique d'assimilation constituent un obstacle et un frein au développement de ces pays dans tous les domaines.

Le problème de la décolonisation est donc le problème majeur de ces pays.

Si différents partis, mouvements ou courants politiques portent sur tel ou tel aspect de la situation des jugements différents ou préconisent sur tel ou tel point, des solutions différentes, il est aujourd'hui évident que tous ces partis, mouvements ou courants politiques se rejoignent dans la même revendication d'un changement du statut actuel.

Les principes proclamés par la Constitution comme les dispositions de son article 72, reconnaissent à tous les Antillais, Guyanais et Réunionnais le droit de réclamer un tel changement de statut.

Les diverses solutions intervenues récemment : autonomie plus grande des Comores, statut spécial préconisé pour la Guyane (article 6 de la loi de programme des D.O.M.), projet de loi soumis au référendum du 8 janvier 1961, montrent l'am-

pleur et la diversité des solutions possibles dans le cadre de la Constitution.

Les peuples de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane, pourront donc définir eux-mêmes les solutions originales correspondant à leur situation propre comme à leurs intérêts fondamentaux.

Malgré les nombreuses atteintes aux libertés, les pressions et les fraudes électorales, les masses populaires de ces pays ont exprimé et expriment dans leur grande majorité leur confiance aux organisations et aux personnalités qui réclament le remplacement du statut actuel par un statut d'autonomie de gestion qui reconnaisse à ces peuples le droit de diriger eux-mêmes les affaires de leur pays.

Un tel statut doit aboutir dans chacun de ces pays :

— à l'élection au suffrage universel, libre et secret, d'une assemblée délibérante ;

— à l'installation d'un exécutif responsable devant elle ;

— à l'institution d'un organisme assurant la coopération de représentants de la France et du pays intéressé.

Il est urgent de mettre fin à toutes les restrictions aux libertés, de rétablir le suffrage universel, de cesser une répression devenue permanente et dont le procès des 18 jeunes Martiniquais à Paris, comme la condamnation à trois mois de prison de M. Paul Vergès, ancien député de la Réunion, et le procès qui lui est intenté devant la Cour de Sécurité de l'Etat, viennent montrer au grand jour, et l'arbitraire et l'inefficacité.

En élaborant ce texte, les signataires, sans renoncer en quoi que ce soit à leurs conceptions sur les solutions d'avenir dans leur pays, ont tenu à montrer qu'à l'heure actuelle, il était possible de s'unir dans les pays considérés, pour définir les

solutions que réclament les Antillais, Réunionnais et Guyanais et qu'exige la situation.

Devant la détérioration évidente et rapide de la situation dans ces pays, il est incontestable que le gouvernement doit accepter le dialogue pour la discussion d'un changement de statut.

Il est urgent de trouver, alors qu'il en est encore temps, des solutions aux problèmes des Antilles et de la Réunion.

Paris, le 14 décembre 1963.

Parti Progressiste Martiniquais (P.P.M.) ; Parti Socialiste Unifié (P.S.U.) ; Parti Communiste Martiniquais (P.C.M.) ; Organisation de la Jeunesse Anticolonialiste Martiniquaise (O.J.A.M.) ; Union de la Jeunesse Communiste Martiniquaise (U.J.C.M.) ; Association Générale des Etudiants de la Martinique (A.G.E.M.).

Mouvement Patriotique Martiniquais (M. P. M.) ; Communistes Martiniquais résidant en France ; Parti Communiste Guadeloupéen ; Confédération Générale des Travailleurs Guadeloupéens (C.G.T.G.) ; Union des Femmes Guadeloupéennes (U.F.G.) ; Association Générale des Etudiants Guadeloupéens (A.G.E.G.) ; Cercle Culturel Amédée-Fengarol ; Groupement des Organisations Nationales de la Guadeloupe (G.O.N.G.).

Amicale des Anciens du Continent Guadeloupéen (A.A.C.G.) ; Amicale Générale des Travailleurs Antillais et Guyanais (A.G.T.A.G.) ; Parti Communiste Réunionnais ; Union des Syndicats C.G.T. de la Réunion ; Union des Femmes de la Réunion ; Organisation Démocratique de la Jeunesse Réunionnaise ; Secours Populaire Réunionnais ; Union Générale des Travailleurs Réunionnais en France (U.G.T.R.F.) ; Union Générale des Etudiants Créoles Réunionnais (U.G.E.C.R.) ; Union des Femmes Martiniquaises.

Ce manifeste est actuellement soumis à d'autres organisations des pays intéressés dont les réponses seront rendues publiques ultérieurement.

DES ANTILLES ET DE LA RÉUNION

Il n'est pas trop tard pour revenir sur le verdict prononcé à l'encontre des jeunes militants martiniquais, qui a soulevé une vague d'inquiétude et de protestations. Le procès qui vient de se dérouler a fait mûrir considérablement le problème martiniquais et antillais. Il a fait éclater au grand jour, devant l'opinion publique internationale, la faillite de la politique d'assimilation dans les « départements » d'outre-mer. Il a rempli un rôle d'accélérateur dans la prise de conscience des masses antillaises. Il accentue la tension intérieure dans ces pays. Il annonce l'heure de la décolonisation.

Un jugement politique embarrassé

Le caractère politique du jugement rendu par la 16^e chambre correctionnelle est frappant autant dans ses attendus que dans le contraste des peines prononcées.

« Nous jugerons sur des charges et en aucune façon sur des idées et des opinions, qui, chez nous, sont libres », annonçait, magnanime, le président Batigne au premier jour du procès. On ne retrouve pas la même sérénité dans l'énoncé du jugement où l'on relève avec stupeur le passage suivant :

« Attendu que des peines d'une rigoureuse fermeté s'imposeraient s'il devait être tenu compte du flot d'ingratitude et d'inexactitudes répandu au cours des débats sur une France dont on oublie trop aisément que malgré certaines maladroites inhérentes à toutes les actions humaines, elle a beaucoup fait pour la Martinique, et beaucoup fait en particulier pour la formation des élites intellectuelles qui ne s'honorent pas en le méconnaissant... »

Le tribunal a, décidément, des opinions bien définies qu'il entend faire valoir. Il prend nettement partie dans un débat d'idées dont il proclamait, naguère, qu'il ne le concernait pas !

L'accusation de complot ayant été écartée il ne subsistait, en somme, à l'encontre des inculpés qu'une activité politique dont ils étaient tous fermement solidaires. S'il y avait culpabilité, elle était à peu près générale. On pouvait donc s'attendre à un acquittement général ou à des peines frappant la plupart des accusés.

Treize acquittements et cinq lourdes peines de prison c'est un verdict trop contrasté, injustifiable et arbitraire qui a, en revanche, un sens politique très précis. On en comprendra mieux le sens si on le rapproche d'une déclaration de M. Jean Joseph, président des maires de la Martinique : « Si on ne les traite pas comme des criminels, un homme comme moi, je serais obligé de partir, de tout abandonner. »

Ce jugement soulève l'indignation de tous les anticolonialistes antillais parce qu'il est une prime à l'arbitraire et qu'il laisse planer une menace permanente sur tous les partis en lutte pour l'autonomie. Il constitue une fin de non-recevoir, un refus d'engager le dialogue, comme l'a précisé Césaire.

De Dunkerque à Fort-de-France...

Le défi a été, immédiatement, relevé. Dès le lendemain du procès, un manifeste de la table ronde réunissant les signatures des principaux partis et groupement intéressés revendiquait « un statut d'autonomie de gestion qui reconnaisse aux peuples de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, de la Guyane le droit de diriger eux-mêmes les affaires de leurs pays ».

Le procès a cimenté la solidarité des anticolonialistes d'outre-mer. Il doit convaincre les militants de la gauche française que l'action en faveur de l'acquiescement des condamnés martiniquais qui vont passer en appel doit être engagée par des moyens plus importants et que cette lutte s'identifie avec la défense de la juste cause des peuples antillais.

Le problème de l'émancipation des « départements » d'outre-mer est posé, désormais, dans toute son ampleur. Il est appelé à connaître de brusques rebondissements dans un sens qui nous est maintenant coutumier. Le problème est archi-connu dans son fond. Il a été évoqué, tour à tour, à propos du Viet Nam, de l'Afrique du Nord, de Madagascar, de l'Afrique noire.

Aussi lorsque M. Jacquinet affirme au nom du gouvernement « qu'il n'y a pas de problème politique aux Antilles et dans les départements d'outre-mer », que M. Max Moulins renchérit : « Dix-huit triblions à Paris ne représentent pas les Antilles » et que les chambres économique et d'agriculture martiniquaises « proclament le caractère indissoluble des liens qui unissent la Martinique à la France », c'est un vieux refrain trop usé qui résonne à nos oreilles. Un refrain de mauvais augure qui couvre mal des bruits de bottes.

L'accueil qui lui a été réservé à la Martinique lors de sa dernière visite n'a pas suffi à éclairer les lumières de M. Jacquinet. Ne comprenant pas la langue créole, il a l'excuse de n'avoir pas saisi le sens des injures dont il a été gratifié au passage. Quatre des jeunes triblions évoqués par M. Moulins débarquant le 31 août dernier à Fort-de-France, furent reçus leur mise en liberté provisoire, furent reçus par plus de deux mille manifestants qui les

portèrent en triomphe à travers la ville, derrière des pancartes aux inscriptions : « La Martinique aux Martiniquais ». Deux parlementaires S.F.I.O., le député Véry et le sénateur Symphor, voyageant sur le même bateau, ont jugé plus prudent d'attendre le départ de la foule pour débarquer.

Les journées de décembre 1959

L'O.J.A.M. que l'on a voulu présenter comme une initiative d'un petit groupe isolé d'exaltés est, en réalité, l'aboutissement d'une longue lutte dont le point de départ se situe au 20 décembre 1959. Ce soir-là, à la suite d'un banal incident de la circulation, les C.R.S. chargent la foule des jeunes promeneurs. Les jeunes résistent. Des grenades lacrymogènes sont lancées. Des coups de feu éclatent.

Le lendemain, des groupes de jeunes formés spontanément dressent des barricades. Ils tiendront la ville pendant 3 jours face aux C.R.S. armés de mitraillettes. Le parti communiste et le parti de Césaire, débordés et tenus à l'écart, signent un appel au calme conjointement avec le préfet et l'évêque. Les jeunes ne sont pas prêts d'oublier cette démarche. Bilan final : 3 morts et 30 blessés. Les journées de décembre sont célébrées, maintenant, comme les trois glorieuses. Elles ont déterminé un changement de climat radical dans le pays. Le changement de statut devient le souci majeur des partis et des mouvements.

Des mesures financières, économiques sont prises par le gouvernement français. Mais, surtout, on se préoccupe de la sécurité. Les troupes martiniquaises ne seront plus cantonnées sur place. Elles seront expédiées en France, en Algérie. Des renforts de gendarmerie arrivent de la métropole et s'installent dans des casernes construites, un peu partout, en grande hâte.

Les partis politiques ajustent leurs revendications. Le P.C.M. se prononce en faveur de l'autonomie. Le P.P.M. (Césaire) en faveur de l'autogestion. Ces partis n'ont que peu de prise sur les jeunes. Il faut rappeler que la loi du 19 mars 1946 faisant des Antilles des départements français a été votée et approuvée chaudement, à l'origine, par le parti communiste. Maurice Thorez siégeait à l'époque au gouvernement. La départementalisation était vouée à l'échec dans la mesure où elle n'était pas de nature à faire disparaître le fait colonial. A travers les déceptions et la répression, elle fit mûrir, finalement, l'idée nationale qui, seule, permet de dégager l'avenir.

Les partis martiniquais se ressentent, surtout, de la scission intervenue en 1956 à l'intérieur du parti communiste, à la suite de la rupture de Césaire qui créa en 1957 le P.P.M. Une lutte d'une rare violence opposa les militants des deux partis. Césaire ne sut pas se garder de certaines compromissions. Son parti devint le refuge de nombre d'opportunistes. Il mena campagne en faveur du « oui » au référendum de 1958. Son attitude à l'égard de la guerre d'Algérie devint équivoque. Son influence déclina, notamment parmi la jeune génération.

Or, la jeunesse représente dans ce pays en plein essor démographique un facteur de nombre et de dynamisme de première importance. Cette jeunesse a été témoin de la vague d'indépendance et de liberté qui a submergé tous les continents y compris les îles antillaises environnantes. L'exemple de Cuba est tout proche.

De cet état de choses est né l'O.J.A.M.

Le Front anti-colonialiste se forme malgré tout

Les journées de décembre 59 provoquèrent également un sursaut de l'importante émigration antillaise en France. Un meeting tenu le 14 janvier 1960 décida la création d'un « Comité d'études des problèmes des Antilles et de la Guyane ». Un an plus tard, les 22 et 23 avril 1961, se réunit, à l'initiative de ce comité, le premier congrès des Antillais et Guyanais de l'émigration. Le Front antillo-guyanais pour l'autonomie fut créé. Cet organisme vit son existence abrégée par un arrêté de dissolution du président de la République en date du 21 juillet 1961.

Au cours de l'été de la même année, un grand nombre d'étudiants martiniquais rentrèrent au pays. Ils se formèrent en deux groupes parcourant l'un le Sud, l'autre le Nord, organisant rencontres, discussions, conférences.

Peu de temps auparavant, de graves événements s'étaient produits. La grève des ouvriers agricoles, le 24 mars 1961, entraîna l'intervention des forces répressives. On releva 3 morts et 22 blessés dans la commune du Lamentin.

En août les étudiants voulurent organiser dans l'île deux meetings que le préfet interdisait. Une conférence de la jeunesse martiniquaise fut envisagée en accord avec le PCM, le PSU et quelques organisations de la jeunesse. Cette conférence fut également interdite. Un Front de défense des libertés démocratiques se constitua. Il prépara un meeting pour le 18 août ; ce meeting fut encore interdit. Il ne faut pas permettre à la jeu-

nesse de s'organiser, le problème de la jeunesse ne doit pas être évoqué, telle est la volonté de l'Administration.

Les mesures de mutations d'office, de révolutions, d'expulsions se multiplient. Les interdictions de réunions, les inculpations, les procès, les saisies de journaux, de tracts, de brochures également.

Les jeunes attendent les vacances. Les étudiants arrivent en 1962 avec l'intention bien arrêtée de créer une organisation de la jeunesse. En octobre, l'O.J.A.M. est constituée. C'est un rassemblement d'éléments organisés d'horizons divers et d'inorganisés. Le mouvement est si peu clandestin que « Présence Socialiste », l'organe du P.S.U., en annonce la formation dès le 16 août 1962. A la veille de Noël, trois ans après les journées de décembre, l'O.J.A.M. placarde son manifeste dans toute l'île et le distribue sous forme de tract. L'effet produit sur la jeunesse est considérable. Enfin se concrétise le cadre d'un mouvement de masse, susceptible de peser sur la destinée de l'île. L'organisation commence à se mettre en place lorsque éclata à point nommé l'affaire du complot.

Le dépassement des partis est un préalable de la mobilisation des masses. Le colonialisme le comprend mieux que quiconque et met tout en œuvre pour briser le Front anticolonialiste. Il oublie seulement que la répression peut retarder certaines échéances mais qu'elle contribue, à coup sûr, à souder plus fermement les rangs des victimes et à durcir la lutte.

C'est ainsi que l'O.J.A.M. sort renforcée du procès qui lui a été intenté. Le procès aura davantage rehaussé son prestige que des années d'inlassable propagande.

Une autre initiative intéressante allant dans le sens du dépassement des formes de lutte a été la constitution en octobre dernier

L'avenir des Antilles...

prédit par Victor Schælder

L'auteur de la loi abolissant l'esclavage a écrit ces lignes prophétiques, il y a un siècle :

« En examinant la position des Antilles au milieu de l'océan, en regardant sur la carte on les voit presque se toucher, on est pris de la pensée qu'elles pourraient bien, un jour constituer ensemble un corps social à part dans le monde moderne... Elles seraient unies confédérativement par un intérêt commun et auraient une marine, une industrie, des arts, une littérature qui leur seraient propres. Cela ne se fera peut-être pas dans un, dans deux, dans trois siècles, mais cela se fera parce que cela est naturel. »

du Mouvement Patriotique Martiniquais (M.P.M.) dont l'objectif immédiat est le regroupement de l'émigration martiniquaise. « Le M.P.M. n'est pas un parti politique mais un mouvement qui préfigure le Front anticolonialiste que les émigrés ont, à diverses reprises, appelé leurs compatriotes restés au pays à constituer », précise la proclamation de cet organisme.

On y lit encore : « Le M.P.M. pense que le droit à la libre disposition et la vocation nationale constituent les éléments essentiels d'un regroupement anticolonialiste capable de mettre en mouvement les masses populaires. » Le mérite du M.P.M. est, en effet, de poser avec clarté les termes de l'alternative au colonialisme antillais qui ne peut être recherchée que dans la voie de l'émancipation nationale. Il est, surtout, de comprendre et de faire valoir qu'un certain nombre de ponts doivent être jetés : entre l'émigration et les masses séjournant dans le pays ; entre la jeunesse et les partis traditionnels ; entre les divers partis et mouvements anticolonialistes ; entre les organisations représentatives des territoires concernés par le changement de statut ; entre ces organisations et le mouvement ouvrier français.

Tout cela n'est pas tellement facile. Les opinions varient, forcément, sur les formes de l'autonomie et son contenu social ainsi que sur les méthodes de la lutte.

Affirmer que le problème martiniquais est semblable, dans son fond, à celui des autres pays colonisés ne signifie pas que l'on doit négliger ses aspects propres, très particuliers.

Mais l'argument de l'exiguïté de ces îles isolées ne peut être opposé au droit de ces populations de disposer d'elles-mêmes. Comme le fit remarquer Césaire : « L'argument de la « dimension » ne vaut pas... Il faut s'en convaincre : il n'y a pas de nationalité maigre. » La lutte en est, seulement, rendue plus difficile, plus nuancée, plus onéreuse. Elle implique davantage de circonspection et, peut-être, le franchissement de certaines étapes.

Il appartient aux partis ouvriers et aux organisations syndicales françaises d'alléger ces difficultés en soutenant énergiquement la juste cause des peuples des Antilles, de la Guyane et de la Réunion.

A. Durez.

SOULTZ : A PROPOS DE LA FERMETURE DE L'USINE SALIN

(De notre correspondant particulier du Haut-Rhin)

Le comité de défense qui s'est constitué à propos de cette fermeture livre une bataille dont le sens profond intéresse tous les travailleurs.

La mairie de Soultz et, le lendemain, la sous-préfecture de Guebwiller publièrent des communiqués tendant à faire croire que le « reclassement » des ouvriers et employés de l'usine Salin était terminé et cela dans les meilleures conditions.

Le comité de défense avait demandé une entrevue au directeur de l'usine Salin — qui est le beau-frère du propriétaire. Il refusa de recevoir le comité de défense. Ce dernier avait demandé une audience au sous-préfet. Le comité de défense fut reçu le lundi 23 décembre.

Les constatations faites par le comité sont fort intéressantes :

1° — Le comité fit, à propos de la reconversion de l'usine, des propositions concrètes basées sur

l'avis d'un spécialiste et de camarades ouvriers spécialistes de l'usine. Le comité constata qu'aucun effort n'avait été fait dans ce sens, prouvant ainsi que les deux communiqués — qui tentaient de faire paraître inutile le comité de défense et de séparer l'opinion publique de son action — étaient erronés ;

2° — le sous-préfet montra le bout de l'oreille en annonçant qu'il ne désirait pas « d'agitation publique ». Il voulait, ajouta-t-il, « mettre un point final », par son communiqué, à cette « agitation ». Ainsi le gouvernement de Gaulle — car le sous-préfet ne fait qu'exécuter « les ordres » — n'aime pas que la « piétaille » (de Gaulle, dit-il) se préoccupe du sort que lui réservait le gouvernement et ceux qui en tirent les ficelles : les monopoles et les banques ;

3° — le sous-préfet dut faire d'amères constatations : les faits précis, cités par le comité de défense, démontrèrent que le « reclassement », tant prôné dans les deux communiqués, aboutissait, en fait, à un déclassement des ouvriers. Les industries régionales sont heureuses d'avoir, à leur disposition, un réservoir de sans-travail ;

4° — le sous-préfet « ignorait » que l'indemnité de licenciement — en tout cinq mille anciens francs (sic) — correspondait à la moitié de la « gratification » de Noël de l'année dernière et cela à un moment où, après les avoir expulsés, le patron fermait l'usine. Le sous-préfet demanda à un membre du comité d'entreprise si cela était vrai. La réponse fut évidemment affirmative ;

5° le sous-préfet avait tenté

d'isoler le comité de défense du comité d'entreprise. Des membres du comité de défense, après s'être rendus à l'entrée de l'usine, rendirent compte de l'entrevue avec le sous-préfet et invitèrent les travailleurs de chez Salin à une réunion que les ouvriers fixèrent le soir même, à 20 heures.

Le comité de défense a publié, à son tour, le lendemain, un communiqué pour informer l'opinion publique de la réalité des faits et préciser les revendications des travailleurs.

Nous n'ajouterons aucun commentaire ; les militants et les lecteurs de notre journal sont trop avertis de ces problèmes pour que nous insistions sur le fait que la liaison directe des travailleurs avec l'opinion publique est d'une nécessité absolue pour une prise de conscience pour tous. Faire des efforts en faveur de notre presse est donc un impératif auquel aucun camarade ne saurait se soustraire.

LES SYNDICATS PRÉCISENT LEUR POSITION

LES fêtes de fin d'année marquent traditionnellement une pause dans les conflits sociaux. 1964 ne fait pas exception à la règle. Il faut d'ailleurs reconnaître que si l'expansion qui s'est poursuivie jusqu'ici ne peut que favoriser l'action revendicatrice, les mouvements qui ont eu lieu dans le secteur public n'ont pas fait revenir le pouvoir sur le blocage des salaires pratiquement décidé dans le cadre du « plan de stabilisation ». D'autre part, les syndicats redoutent que les mesures gouvernementales, en particulier la hausse du taux de l'escompte, n'aboutissent à un ralentissement de l'activité économique dont ils perçoivent déjà les signes par les menaces de licenciement qui existent dans certaines branches (par exemple, aux usines Bull). Aussi bien l'enquête de l'I.N.S.E.E. auprès des chefs d'entreprise fait état d'un léger fléchissement des investissements et d'un freinage de l'augmentation des salaires dans les mois à venir.

A ces préoccupations d'ordre économique et social, s'en ajoutent naturellement d'autres concernant l'avenir du mouvement syndical, ses rapports avec le pouvoir et avec l'opposition politique qui, à la faveur d'un certain dégel, reprend de la vigueur. Ce sont ces questions que l'on trouve abordées dans les assises où, à la fin de l'année, les différentes centrales se sont efforcées de faire le point.

La C. F. T. C. pour une planification plus démocratique

Ces derniers mois, un courant pour l'unité syndicale s'est affirmé au sein de toutes les organisations. Il n'épargne pas la C.F.T.C. en raison de l'évolution de celle-ci. C'est ainsi que le récent congrès de l'U.D.-R.P.-C.F.T.C. s'est prononcé en faveur de l'unité organique sur la base de la démocratie et de l'indépendance syndicales.

Mais la C.F.T.C. a d'autres préoccupations. Elle a dû répondre aux attaques parfois très vives dont elle a été l'objet non seulement de la part de la C.G.T., à propos de la journée nationale d'action du 27 novembre, mais aussi de la part de la F.E.N. qui la considère comme la « courroie de transmission » de la hiérarchie catholique, ainsi que d'un certain nombre de militants de F.O. qui sont intervenus au congrès confédéral et ceux qui reprochent à la C.F.T.C. sa démagogie, son sens de la publicité, voire son gauchisme ou son « intégration » au régime, les dirigeants du square Montholon opposent la jeunesse, le dynamisme de leur centrale

et Descamps ironise sur les organisations « qui en 1964 attendent un nouveau « 1936 », ajoutant : « il n'y a jamais que vingt-huit ans ». D'autre part, la C.F.T.C. se défend de faire cavalier seul alors qu'elle refuse, comme les autres syndicats, une politique des revenus qui, dans les conditions actuelles, ne peut conduire qu'à une limitation des seuls revenus salariaux.

Bien que la journée du 27 novembre ait tourné court, en raison du refus de la C.G.T. et de F.O. d'y participer, le récent conseil confédéral de la C.F.T.C. a estimé toujours nécessaire une action d'ensemble.

Le conseil confédéral a également réclamé « une action régionale active impliquant l'implantation d'entreprises publiques dans les régions sous-développées, le contrôle et l'orientation des investissements privés, la mise en place d'une Caisse nationale d'investissements... ».

On retrouve là la conception d'une planification qui pour être réellement démocratique implique, selon Marcel Gonin, secrétaire confédéral, l'utilisation par le gouvernement et le Parlement des possibilités que donnent la nationalisation des grandes banques, la nationalisation d'autres industries essentielles, la définition des objectifs fondamentaux du Plan par le Parlement, l'intervention du Conseil économique, la participation accrue des syndicalistes.

Ces préoccupations se retrouvent également dans le document publié par divers clubs à propos de l'élection présidentielle, document signé notamment par le club Jean-Moulin et le G.R.O.P. (organisme d'étude et d'action politique créé par les dirigeants de la C.F.T.C. et du C.N.J.A.). Il est, en effet, question dans ce texte d'un candidat qui annoncerait « son intention d'inviter les grandes forces économiques et sociales, représentées par les organisations professionnelles et syndicales, à conclure avec son gouvernement un véritable contrat national de progrès ».

On y parle aussi d'un candidat « acceptable par les deux grands courants de la démocratie française », c'est-à-dire le courant socialiste et le courant chrétien, ce qui va à l'encontre de la déconfessionnalisation de la C.F.T.C. et des professions de foi socialistes de ses dirigeants.

F. O. pour des négociations paritaires

A Force Ouvrière, on se préoccupe avant tout d'une relance des accords paritaires avec le patronat qui ont permis de créer dans le passé les caisses de retraites complémentaires et d'assurance-chômage et d'obtenir

la quatrième semaine de congés payés dans la plupart des entreprises. Des contacts ont été pris à ce sujet avec le C.N.P.F. Naturellement, une telle politique devrait se traduire par la signature de nouvelles conventions collectives, de préférence à des accords d'entreprises qui comportent, pour F.O., le risque de tomber dans un corporatisme étroit. Toutefois, il faut reconnaître que les conventions collectives ont eu tendance à se dévaloriser ces dernières années, du fait qu'elles portaient sur des salaires minima qui n'avaient le plus souvent qu'une valeur théorique.

En ce qui concerne les droits syndicaux, notons que F.O. est hostile à la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise réclamée par la C.F.T.C. et, avec des nuances, par la C.G.T. André Bergeron, le nouveau secrétaire général, écrit en effet dans l'organe confédéral : « Appliquée, cette formule risque fort de mener au « syndicalisme maison » et dans de nombreux cas servirait la C.G.T. » Remarquons à ce sujet qu'on peut pallier le danger du « syndicalisme maison » en stipulant que les sections syndicales ne pourront être reconnues que si elles appartiennent aux organisations les plus représentatives, mais qu'on ne saurait, en tout cas, faire abstraction de l'implantation de la C.G.T. dans les entreprises.

Souignons, d'autre part, que la politique de négociations paritaires préconisée par F.O. n'est pas seulement valable pour le secteur privé, mais aussi pour le secteur nationalisé où n'existe plus aucune autonomie de gestion. D'où l'attention portée à la mission Toutée créée par le gouvernement afin d'étudier les conditions d'une libre discussion des salaires dans les entreprises nationales. En attendant, F.O. demande « la disparition de la commission interministérielle des salaires, qui interdit pratiquement toute libre discussion dans les secteurs placés sous le contrôle de l'Etat ».

La C. G. T. pour une « démocratie véritable »

Le comité national de la C.G.T., qui s'est réuni les 19 et 20 décembre, a été marqué par un rapport de Caille, secrétaire confédéral, qui a souligné que « le pouvoir d'achat, qui avait progressé au début de l'année, a de nouveau reculé ». Selon le budget de la Commission supérieure des conventions collectives, son retard atteignait 5 p. 100 en juillet dernier, par rapport à 1957, et s'est encore aggravé.

Face à cette situation, le secrétaire de la C.G.T. s'est prononcé en faveur de l'action, dans l'unité, pour des ob-

jectifs immédiats. Il a vivement critiqué la tactique de la C.F.T.C. qui, en donnant pour objectif aux travailleurs « les seules revendications de l'augmentation du S.M.I.G., des allocations familiales et des retraites », les entraînerait « dans une voie sans issue ». La C.G.T. estime, en effet, que « l'action en faveur des revendications des plus défavorisés pourra d'autant mieux aboutir qu'elle sera liée à la lutte en faveur de l'augmentation générale des salaires, que les masses seront déterminées à mener l'action, à tout prix, pour leurs propres revendications et dans l'unité ».

Les problèmes politiques ont été également abordés au comité confédéral dans un rapport de Livio Mascarello qui a déclaré que « des militants n'ont pas encore suffisamment conscience que l'action doit s'engager et se développer non seulement contre les effets de la politique gaulliste, mais contre ses causes », c'est-à-dire qu'il convient de « créer les conditions de substitution au pouvoir personnel, au pouvoir des monopoles, une démocratie véritable ».

Pour ce faire, la C.G.T. entend « tenir toute sa place, toutes ses responsabilités, dans les efforts des partis politiques et des organisations démocratiques ».

Et Mascarello de condamner les colloques et les tentatives de regroupement qui, organisés par une partie de l'opposition au régime, laissent de côté une autre partie des opposants.

« Parmi certains dirigeants syndicaux qui participent à ces combinaisons, a affirmé le secrétaire de la C.G.T., quelques-uns estiment que les syndicats sont la seule force capable de présider au rassemblement. Ils vont parfois dans le sens de la propagande gaulliste, selon laquelle les partis ne représentent plus rien. »

Ces critiques visaient encore la C.F.T.C. à qui beaucoup de militants cégétistes reprochent de vouloir se substituer aux partis.

On voit que si les mêmes questions sont abordées dans toutes les centrales, les positions prises sont loin d'être toujours semblables. La C.G.T. et la C.F.T.C. en particulier s'opposent, non seulement sur la tactique revendicative, mais aussi sur les problèmes politiques. A cet égard, si la C.G.T. a des positions proches de celles du P.C., il convient de noter qu'en participant au colloque socialiste et aussi à l'opération Defferre (par l'intermédiaire du G.R.O.P.), les dirigeants C.F.T.C. se sont engagés de façon relativement discrète mais effective sur le plan politique, ce qui ne peut manquer de susciter des discussions à l'intérieur de leur centrale.

Maurice Combes.

BERLIN: Un accord temporaire entouré de précautions

AUX termes des accords signés le 17 décembre, c'est dimanche prochain, 5 janvier, qu'expire le délai pendant lequel les Berlinoises de l'Ouest sont autorisées par le gouvernement de l'Allemagne de l'Est à rendre de brèves visites aux parents qu'ils n'avaient pas pu voir depuis plus de deux ans, exactement depuis le 13 août 1961, date de la construction du mur.

Quelle sera la portée de ces accords ? N'auront-ils été qu'un adoucissement très éphémère du sort des Berlinoises ? Ou un événement politique de dimension internationale ?

Certains observateurs ont déjà choisi l'une ou l'autre interprétation. Tout choix nous paraît prématuré. Il y a eu tant de hauts et de bas, tant de péripéties déconcertantes, dans l'évolution des rapports entre les deux Allemagnes, que toute spéculation de ce genre nous paraît vaine.

Du reste, il faut ramener l'événement à ses proportions exactes.

Pour parvenir à la signature de l'accord du 17 décembre, chacun des partenaires a fait des concessions, mais de portée très limitée. Déjà, les deux années précédentes, le gouvernement de l'Allemagne de l'Est avait proposé d'autoriser temporairement le franchissement du mur, dans le sens Ouest-Est uniquement. Mais ces propositions avaient été assorties de conditions politiques qui, cette fois, n'ont pas été renouvelées. On semble donc s'être borné à « faire un geste », sans prétendre en tirer trop d'avantages pour une exploitation politique. Voilà pour les concessions consenties à l'Est.

De l'autre côté, si un refus avait toujours été opposé à tout accord, même très limité, sur les autorisations de passage, c'est que le Sénat de Berlin-Ouest et le gouvernement de Bonn ne voulaient procéder à aucun échange de signatures, fût-ce simplement entre fonctionnaires, qui risquait d'être présenté comme une reconnaissance de fait du gouvernement de l'Allemagne de l'Est ou comme l'amorce de négociations directes entre les deux Allemagnes. Et Willy Brandt, bourgmestre social-démocrate de Berlin-Ouest, savait alors que ce refus était compris et approuvé par la quasi-unanimité de la population, encore sous le coup de l'indignation provoquée par la construction du mur. Ces sentiments ont été cette fois surmontés. On est parvenu à trouver des modalités d'exécution qui permettent à l'Ouest d'affirmer que rien n'est changé dans les positions politiques fondamentales et qu'il s'est agi simplement d'un acte humanitaire.

D'autre part, contrairement à ce qu'affirment certains journaux du bloc soviétique, le gouvernement de Bonn ne paraît pas avoir beaucoup hésité à couvrir l'initiative de Willy Brandt. Certes, quelques leaders de la C.D.U., parti du chancelier, ont poussé les hauts cris et sont allés jusqu'à parler de trahison. Mais ces propos traduisent probablement des hésitations et des décisions au sein de la C.D.U. Peut-être aussi étaient-ils dictés par le désir d'exploiter l'affaire pour des fins de politique intérieure contre les social-démocrates. L'empressement avec lequel les Berlinoises de l'Ouest se sont rués aux portes de passage a d'ailleurs rapidement étouffé ces clameurs. Il est difficile de prétendre que Willy Brandt ait voulu faire une manifestation d'autonomie diplomatique.

Bref, on peut simplement dire pour l'instant que l'accord du 17 décembre s'inscrit dans la politique de détente, et qu'il en est une manifestation, mais qu'il ne fait encore apparaître, ni d'un côté, ni de l'autre, un changement d'attitude de grande conséquence. Un incident tragique, la mort d'un jeune homme abattu par la police de l'Est au moment où il tentait de franchir le mur, est venu rappeler cruellement que les passages n'étaient permis que dans un sens et que les Allemands de l'Est demeuraient enfermés dans leurs frontières.

Affaiblissement d'une certaine crispation à l'Ouest, geste de bonne volonté sans concession politique importante à l'Est : telle est pour l'instant la signification des accords du 17 décembre. On ne peut encore voir en eux une promesse de grand « dégel ». Ce sera déjà beaucoup si, comme il en a été question, la durée de l'application des accords est prorogée.

Une leçon au moins devrait être tirée de l'affaire : on ne doit pas, à l'Ouest, se laisser paralyser par la peur d'être dupe, qui a été le trait essentiel de la diplomatie d'Adenauer, et souvent de celle des Américains. Après tout, devant l'opinion des deux Allemagnes, et devant l'opinion internationale, ce sont les Occidentaux qui sont gagnants : ils ont fait la preuve, une fois de plus, qu'ils ne redoutaient pas de voir les Berlinoises de leur secteur choisir de rester définitivement dans le secteur oriental, ni de leur permettre de franchir le mur les bras chargés de cadeaux. Cela valait bien qu'un fonctionnaire de Berlin-Ouest appose son paraphe à côté de celui d'un fonctionnaire de l'Allemagne de l'Est.

Robert Verdier.

La CHINE en AFRIQUE

Les raisons du voyage de M. CHOU EN-LAI

M. CHOU EN-LAI, président du Conseil des ministres de la République populaire chinoise, accomplit en ce moment, avec habileté et intelligence, la plus importante mission diplomatique qu'un pays étranger ait faite en Afrique ces dernières années.

Jusqu'à ce jour, comme par un accord tacite, les grands pays « colonisateurs » d'hier, la France et l'Angleterre n'avaient pas trouvé en face d'eux la surenchère séductrice des U.S.A. ou de l'U.R.S.S.

Et les pays africains devenus indépendants continuaient à entretenir avec eux et en priorité des liens économiques et stratégiques qui semblaient ne devoir être contestés ou concurrencés.

Les U.S.A. n'intervenant qu'à titre de soutien sur le plan financier et confiant à des organismes privés, type « fondations », le soin de fournir l'aide alimentaire nécessaire.

L'U.R.S.S. ne poussant pas trop loin la tâche des délégations techniques et économiques itinérantes à travers les pays africains.

Priorité aux pays du Sud-Est asiatique

Américains et Soviétiques étant d'accord pour estimer que, dans le monde d'aujourd'hui, la priorité appartient aux pays du Sud-Est asiatique puis à ceux d'Amérique latine et du Sud.

C'est sans doute *a contrario* de ce choix politique qu'il faut interpréter tout l'intérêt de la Chine communiste pour l'Afrique.

Et cet intérêt ne date pas d'hier.

Je me souviens des premiers Chinois rencontrés en Guinée il y a déjà cinq ans, trop nombreux du reste, mais actifs et diligents, voyageant sans cesse dans toute l'Afrique, du Ghana au Mali, des Somalis au Maroc et transitant toujours par l'ambassade de Chine en Suisse, à Berne.

C'est pourquoi on peut affirmer que le voyage de M. Chou En-lai et Chen Yi a été minutieusement préparé.

Politiquement d'abord.

La Chine a soutenu toutes les luttes anticolonialistes, idéologiquement et matériellement.

Sur le plan sentimental, la Chine, toujours en lutte contre l'impérialisme américain, est plus proche du cœur des Africains que les Soviétiques, riches de leur expérience. Et Mao Tsé-tung a pour eux une dialectique plus moderne, donc plus facilement transmissible que celle de Lénine.

Et puis les Chinois ont beaucoup invité. Presque tous les chefs d'Etat et les hommes politiques influents d'Afrique ont fait le voyage de Pékin. Et ils n'en sont jamais revenus les mains vides. Armes et subventions pendant les combats ; accords commerciaux et prêts importants (sans intérêts) lorsqu'ils sont au pouvoir.

Mais cette conquête politique de l'Afrique devait, pour les Chinois, dépasser tout esprit passionnel ou partisan. Il fallait, certes, visiter les membres de la « famille socialiste », mais il était nécessaire de dépasser les idéologies et de cultiver les amitiés.

C'est pourquoi, en Afrique du Nord, Alger ne pouvait suffire. Il fallait que Rabat et Tunis soient concernés par cette démarche diplomatique.

C'est le monde arabe, sans distinction, qui intéresse la Chine.

Nous pouvons donc dire que, sur ce point-là, le voyage de M. Chou En-lai

est une complète réussite. Et cela ne nous étonne pas de cet homme d'Etat que nous avons connu au temps où la guerre d'Indochine se réglait à Genève, très sympathiquement ouvert aux thèses françaises et dont nous savons qu'il est un des meilleurs analystes de notre vie politique.

Mais les questions économiques ont aussi leur importance.

Actuellement, dans le monde entier, on prend de plus en plus conscience de la grandeur du marché commer-

cial chinois, comme on le fit, il y a quelques années, en Europe, du marché soviétique.

L'Angleterre tout d'abord, puis l'Allemagne, le Japon, l'Italie... et la France (depuis déjà quelques années par l'intermédiaire de Berne, d'abord avec l'appui de personnalités politiques françaises communistes, puis par quelques « grosses affaires » et par les ambassades privées et semi-officielles de M. Edgar Faure, continuées par les initiatives de son ancien directeur de cabinet devenu député du Jura, M. Jacques Duhamel). Tous ces pays ont augmenté chaque année les chiffres de leur balance commerciale avec la Chine.

Et ces sacrifices ne sont qu'une goutte d'eau dans l'immense budget chinois.

Une chose m'a beaucoup frappé dans les déclarations faites à Alger par M. Chou En-lai. C'est la dimension de la vision apportée par la Chine aux problèmes africains.

Par exemple, cette proposition de construire avec la route transsaharienne la première grande voie de communication interafricaine ; cette vision de l'entité africaine, commençant à se réaliser par cet immense réseau routier, m'apparaît comme de la plus haute importance.

L'officialisation de la Chine en Afrique

Evidemment, pour nous Français, qui avons toutes les difficultés à construire quinze kilomètres d'autoroute, cette proposition peut apparaître irraisonnable. Nous avons bien du mal à nous débarrasser de notre optique de petit pays.

Et bien souvent nos conceptions politiques subissent cette déformation. Il y a là matière à réflexion quand nous, socialistes, avons à expliquer les raisons de notre choix pour construire l'avenir de notre pays.

Le voyage de M. Chou En-lai, c'est donc l'officialisation de la présence de la Chine en Afrique, de son aide et de ses méthodes.

Je voudrais, en conclusion, vous demander de réfléchir aux conséquences qui peuvent en découler. Et pour cela, je vous demande de méditer l'exemple suivant :

Quand il s'est agi de construire le barrage d'Assouan, en Egypte, les Russes et les Américains firent des propositions contradictoires pour assurer le financement et la réalisation technique. Cela devait coûter très cher et l'affaire de Suez aidant, les U.S.A. et la Banque Internationale cédèrent le pas aux Soviétiques. C'est dont l'U.R.S.S. qui paie fort cher, mais, pendant près de vingt ans, des ingénieurs, des techniciens, des missions avec hommes, femmes, enfants qui habiteront l'Egypte, y travailleront, s'y feront connaître... et l'U.R.S.S. a déjà, de ce fait, un pied solidement installé en Afrique — en un lieu des plus stratégiques.

Demain, s'il faut construire la voie routière algérienne et, autour d'elle, toutes les infrastructures qui en découleront, il faudra aussi des hommes, des techniciens, de l'argent, et du temps pour le faire. Et celui à qui l'initiative sera due aidera à tout cela !...

Avec de tels grands travaux, ce ne sont pas seulement les conditions de vie d'une nation qui sont transformées, ce peut être aussi sa forme de civilisation.

Je pense qu'il faut objectivement réfléchir à tout cela quand on parle du sourire, de la courtoisie et de l'intelligence de M. Chou En-lai, ambassadeur itinérant de la Chine communiste en Afrique.

Henri Puisais.



(Agip.)

Chou En-lai : Une vision nouvelle de l'économie africaine

Et il est bien vrai que nul ne peut ignorer cet immense « marché » de près de huit cents millions de consommateurs.

Et les accords économiques sont souvent des actes politiques, surtout comme c'est le cas pour les pays africains lorsque le déséquilibre est irrémédiable.

Un marché de 800 millions de consommateurs

Et les accords économiques sont souvent des actes politiques, surtout comme c'est le cas pour les pays africains lorsque le déséquilibre est irrémédiable.

Prenons l'exemple de l'Algérie qui a reçu un prêt de vingt-cinq milliards. Elle ne sait comment le com-

Le nouveau départ du P.S.U. et de Tribune Socialiste

Chaque courrier continue d'apporter de bonnes nouvelles : adhésions, commandes de cartes plus nombreuses que celles qui ont été placées au cours de toute l'année 1963, initiatives prises pour accroître la diffusion de « Tribune Socialiste ».

Plusieurs camarades ont eu l'heureuse idée d'associer notre journal aux fêtes de Noël et du Jour de l'An, en offrant à des parents ou à des amis, comme cadeaux, des abonnements de six mois ou d'un an, selon leurs possibilités.

La souscription pour le P.S.U. démarre dans de très bonnes conditions, ainsi que les engagements de cotisations mensuelles volontaires. Nous indiquerons de temps en temps le montant dans « Tribune Socialiste » afin que nos lecteurs soient régulièrement tenus au courant du résultat de nos efforts collectifs. Une certitude déjà : on dépassera les chiffres de toutes les années précédentes.

Je demande à chacun de vous de provoquer au moins une adhésion, un abonnement à « Tribune Socialiste », un cotisant volontaire mensuel, une collecte pour la souscription.

Merci à tous.

Edouard Depreux

GARD : un des secrétaires de l'U.D. - C.G.T. devient secrétaire fédéral du P.S.U.

La Fédération du Gard a tenu son congrès administratif le 8 décembre à Alès.

Y participaient les camarades Gourdon et Martin, conseillers généraux, Meynard, maire de Saint-Christol, et de nombreux militants représentant l'ensemble des sections du département. Les conseillers généraux Ozil et Bouet s'étaient fait excuser.

En matinée, les camarades Pignat et Maseguin, délégués au Congrès national, donnèrent un aperçu de celui-ci et résumèrent les points essentiels de la ligne du Parti. Le camarade Dard devait ensuite présenter un plan permettant de poursuivre le travail d'implantation dans le département.

A la suite de ces rapports, une large discussion s'ouvrit à laquelle participèrent les camarades Ramboz, Arnassan, Alleaume, Maseguin, Pignat, Compère, Gourdon, Roux, Vigouroux et Blanc.

Cette première séance se termina par un exposé sur l'organisation régionale, les camarades Legrand et Pignat étant élus comme représentants du Gard au Comité régional.

L'après-midi fut réservée à l'élection de la Commission exécutive fédérale. Dans le cadre de cette nouvelle direction, il faut souligner un nombre accru de responsables syndicaux aussi bien de la C.F.T.C. que de la C.G.T. (secrétaires d'U.L. C.G.T. et C.T.F.C.) et la participation d'éléments nouveaux, jeunes et féminins. A la suite du Congrès fédéral, la C.E.F. procéda à l'élection du Bureau fédéral.

Celui-ci devrait, quelques jours plus tard, désigner comme secrétaire fé-

déral un des responsables départementaux de la C.G.T., le camarade Compère. Pour l'assister furent désignés successivement comme secrétaires adjoints, Pignat et Maseguin ; comme secrétaire administratif et trésorier, Vigouroux ; comme responsable syndical, Legrand ; à la propagande, Dard et Rascalon ; aux questions économiques, Hornung ; à la presse, Bernard.

Lyon : Meeting contre le régime franquiste

L'Union générale des travailleurs espagnols, en liaison avec le Comité lyonnais de soutien aux victimes du franquisme, a organisé à Lyon le 22 décembre un meeting au cours duquel Rodolfo Llopis, secrétaire général de l'U.G.T., a montré que le régime franquiste connaissait des difficultés de plus en plus grandes et pouvait de moins en moins compter sur ses soutiens traditionnels et notamment sur l'Eglise. Il dit aussi les progrès considérables récemment accomplis par l'opposition en vue de proposer dans l'unité une solution pacifique de remplacement au régime fasciste de Franco. Le P.S.U., qui est pour le moment le seul parti membre du Comité de soutien (lequel comprend en outre la Ligue des Droits de l'Homme, la C.F.T.C., la C.G.T.-F.O., le M.I.A.J.), était représenté à ce meeting auquel participèrent de très nombreux travailleurs espagnols de l'agglomération lyonnaise.

Nécrologie

C'est en accordant le vrai sens humain et socialiste à ce mot que nous évoquons le décès de notre ami Marcel Butet, vaillant militant de Rosny-sous-Bois.

Le mot vaillant, lui aussi, mérite d'être considéré dans son plein sens. En effet, âgé et malade, souffrant de la maladie qui devait l'emporter, il ne cessait de prospecter les sympathisants et même les indifférents, colportant « Tribune » et les brochures du parti dont il appuyait l'augmentation par son enthousiasme personnel.

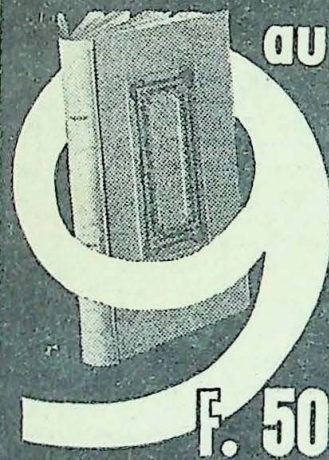
Efforts d'autant plus méritoires à une époque où le parti traversait les difficultés que l'on connaît.

La Fédération Seine-Banlieue s'associe à la section de Rosny pour présenter à sa veuve et à sa famille ses sentiments attristés et les assurer du souvenir affectueux que Marcel Butet laissera parmi les militants du parti.

La Fédération de l'Yonne, la Section d'Avallon viennent d'être cruellement éprouvées par la brutale disparition de notre camarade André Amiot, animateur de la Section d'Avallon, secrétaire de la Commission fédérale des conflits, décédé à l'âge de 52 ans.

A sa veuve, à ses fils, nos chers camarades Guy et Daniel Amiot, nous adressons les condoléances fraternelles de « Tribune Socialiste » et du Parti tout entier.

Offre exceptionnelle à nos lecteurs au lieu de 15 F.



Les ravissants volumes reliés de la collection

ASTRÉE

(et 8 Fr seulement les œuvres en plusieurs tomes)

Œuvres en un seul volume : 9 Fr. 50

- BALZAC : 1. Une ténébreuse affaire - 2. La Cousine Bette - 3. Eugénie Grandet - 4. Le médecin de campagne - 5. Le curé de village - 6. César Birotteau - 7. ARISTOPHANE La Paix - Les Cavaliers - 8. SAINT AUGUSTIN Confessions - 9. BAUDELAIRE Les paradis artificiels - 10. BUSSY RABUTIN Histoire amoureuse des Gaules - 11. DIDEROT Le neveu de Rameau - 12. DOSTOËVSKI L'éternel mari - 13. GOETHE Urfaust - 14. Abbé PREVOST Manon Lescaut - 15. RABELAIS Pantagruel - 16. RIMBAUD Œuvres complètes - 17. ROUSSEAU Les rêveries du promeneur solitaire - 18. SHAKESPEARE Le songe d'une nuit d'été - La tempête - 19. TOLSTOI La sonate à Kreutzer - La mort d'Ivan Ilitch - 20. La Geste de Roland.

Œuvres en plusieurs tomes. Le vol. : 8 Fr

- BALZAC : 21. Illusions perdues, (2 vol.) - 22. Splendeurs et misères des courtisanes, (2 vol.) - 23. HOMÈRE Odyssée, (2 vol.) - 24. MONTAIGNE Les Essais, (5 vol.) - 25. MUSSET Théâtre, (3 vol.) - 26. PASCAL Pensées, (2 vol.)

Ces prix sensationnels que nous offrons pour une commande minima de 5 volumes, sont destinés à mieux faire connaître la collection de classiques ASTRÉE — la plus belle réussite, dans ce domaine, de l'édition française depuis la guerre — à faire apprécier son élégant format allongé 10,5 x 20, sa perfection typographique, ses illustrations puisées dans les documents anciens, sa reliure pleine toile couleur pastel différente selon les siècles.

Ainsi tout lecteur qui commandera au moins 5 volumes des listes ci-contre les recevra *franco*, avec droit de retour : il lui suffirait donc, s'il était déçu, de les renvoyer dans les 48 heures, dans leur emballage d'origine, pour être immédiatement et intégralement remboursé. Chacun pourra ainsi examiner à loisir sans aucun risque cette merveilleuse collection et nous en commander par la suite, s'il le désire, d'autres titres aux mêmes conditions. Mais il faut faire vite car le tirage de certains de ces volumes qui ne seront pas réimprimés est presque entièrement épuisé (d'ores et déjà prière d'indiquer au moins un titre supplémentaire de remplacement pour le cas où l'un des volumes commandés serait épuisé).

Adressez donc immédiatement le bon ci-dessous à la Librairie PILOTE, 30, rue de Grenelle, PARIS VII^e.

A tous ceux qui veulent aider le P.S.U.

De l'avis général, notre Congrès de la Grange-aux-Belles a permis un nouveau départ du P.S.U. Des bonnes nouvelles nous arrivent quotidiennement de la plupart de nos fédérations. Nos appels pour l'unité et le renouveau de la gauche recueillent de nombreuses approbations. L'extrême modicité des moyens matériels dont nous disposons nous empêche, seule, de donner une publicité plus grande à nos solutions.

Aussi, lançons-nous un appel pressant à ceux qui ont les moyens de verser une cotisation mensuelle volontaire.

A tous, sans exception, nous demandons de prendre l'initiative de collectes et de nous en envoyer le montant. Que ceux qui le peuvent nous versent dès maintenant un acompte important.

Nos besoins sont urgents. Retournez-nous la formule ci-dessous dûment remplie.

Merci d'avance. Sentiments très cordiaux.

Edouard Depreux, Secrétaire national du P.S.U.

Jean Arthuys, Trésorier national, 8, rue Henner, Paris-9^e C.C.P. Paris 14.020.44).

Je m'engage à verser tous les mois, pendant l'année 1964, à Jean Arthuys, trésorier national, la somme de F.

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Signature :

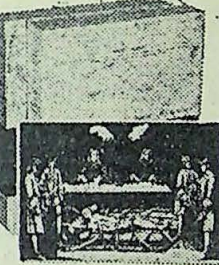
« TRIBUNE SOCIALISTE » VOUS OFFRE



moins chers que d'occasion quelques exemplaires neufs de magnifiques ouvrages presque épuisés avec faculté de retour

PANORAMA DE LA DANSE

par Serge Lido, Préface de Jean Cocteau
Jamais n'a été élevé à la gloire du Ballet un monument aussi riche que ce Panorama de la Danse, qui réunit en 2 volumes 24x31 reliés pleine toile les numéros rarissimes d'une somptueuse revue et donne, sur 848 pages, 767 pages (1) de magnifiques photos en noir et en couleurs, où la grâce aérienne des corps sans défauts compose de ravissantes architectures. Une documentation unique sur le Ballet contemporain et un splendide livre d'art.
Les 2 vol. reliés 84 F au lieu de 156 F



HISTOIRE DE LA MAGISTRATURE

par Marcel Rousselet
Premier Président de la Cour d'Appel de Paris
Les institutions, les usages, les événements et les grandes figures qui ont jalonné mille ans de vie judiciaire française, présentés en 2 magnifiques volumes 22x28 1/2 (plus de 1 000 pages - 232 documents en noir - 8 pages couleurs) - Un ouvrage de fond pour toutes les bibliothèques.
Les 2 volumes brochés 48 F au lieu de 175 F (reliés)



AUJOURD'HUI LA CHINE

par Pierre Gascar (préface de Claude Roy)
La Chine Communiste, ce mystérieux pays aux 600.000.000 de visages, pose à la plupart d'entre nous, une inquiétante énigme. Voici enfin un livre qui soulève la voile et nous en restitue (grâce à de splendides photos prises sur le vif et des textes éblouissants) un portrait vivant, direct, familier. Un passionnant document qui est aussi : un véritable album d'art (142 documents en noir, 9 pages en couleurs), couverture laquée rigide en couleurs.
19,50 F au lieu de 40 F



LA PEINTURE HOLLANDAISE AU XVII^e SIECLE

par E. Huttinger
Un somptueux album d'art qui vous convie à une véritable redécouverte du « siècle d'or » de la peinture flamande. Un chef-d'œuvre de l'impression suisse. 72 documents en noir - 24 pages en couleurs - 173 pages format 22x30 sous couverture rigide et laquée en couleurs.
29 F au lieu de 46 F

BON à adresser à la librairie Pilote 30 rue de Grenelle, Paris-5^e

Veuillez m'envoyer les ouvrages suivants :

pour un montant total defr somme que veuillez trouver inclus en un chèque mandat

chèque postal joint à votre compte Librairie Pilote n° 13.905-31 Paris.

Il est bien entendu que je garde la faculté de renvoyer les ouvrages dans les 48 heures et que je serai dans ce cas immédiatement remboursé.

Nom : Profession :

Adresse :

T.S.

BON à adresser à la Librairie Pilote, 30 rue de Grenelle - Paris 7^e

Veuillez m'adresser :

ouvrages à 9,50 ; les N° ou à défaut les N°

ouvrages à 8,00 ; les N° ou à défaut les N°

pour un montant total de somme que veuillez trouver ci-joint en un chèque

chèque postal à votre compte Paris N° 13905 31 mandat. Je garde le droit de renvoyer ces volumes dans les 48 heures dans leur emballage d'origine et je serai en ce cas immédiatement et intégralement remboursé.

NOM : Profession :

Adresse : Signature :

T.S. 1 XI

TRIBUNE DES ARTS

Théâtre

"Le Vicaire"

adapté de R. Hochhuth
par Jorge Semprun

PIE XII devait-il condamner publiquement l'extermination des juifs par les nazis? L'Eglise pouvait-elle sans risquer son avenir intervenir au cœur du drame? Telles sont les deux questions essentielles que R. Hochhuth pose dans « Le Vicaire ». Et sa réponse, par deux fois est : oui. En aurait-elle dû pour cela retourner à son état premier de religion persécutée, elle aurait dû : elle le devait comme gardienne majeure des valeurs morales de l'humanité, elle le devait pour demeurer fidèle à elle-même.

Le débat se trouve porté devant nous à travers le conflit qui oppose d'août 1942 jusqu'en octobre 1943, le père Ricardo Fontana, secrétaire du nonce apostolique à Berlin, d'abord à ses supérieurs, à son père ensuite, enfin au pape lui-même. Prévenu par le S.S. Gerstein, lequel pour demeurer fidèle à sa propre foi luthérienne n'hésite pas à trahir son uniforme, prévenu par lui de l'existence des crématoires Fontana s'emploie à susciter une protestation des plus hautes autorités religieuses. Une mise en garde diffusée mondialement dénoncera la monstruosité. Elle ouvrira les yeux des victimes marchant comme des moutons vers l'abattoir.

En vain multiplie-t-il les requêtes. Pie XII opposera des raisons d'Etat, les nécessités de la diplomatie, l'obligation pour l'Eglise de survivre comme pouvoir médiateur aux aléas des régimes politiques. Il dira aussi ses inquiétudes devant la menace de l'Est, la menace soviétique.

Fontana dressé contre un silence qu'il juge complice se livrera aux bourreaux. Il rejoindra à Auschwitz le camp des victimes, se sacrifiant avec elles.

Qu'Hochhuth accuse dans « Le Vicaire » Pie XII, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Je n'entrerai pas dans le détail de savoir si historiquement le pape pouvait ou non agir efficacement de la sorte sans porter atteinte à la sécurité de l'Eglise. De toute manière il existe d'autres circonstances où il ne le fit pas, bien que les risques courus aient été alors infimes. Je veux parler des centaines de juifs parqués dans des bateaux-cages par les Anglais en Méditerranée, tout de suite après la fin de la guerre, au moment des transports clandestins vers Israël.

Les aspects théologiques

Qu'il se fasse anticatholique voire antireligieux ainsi qu'il a été dit me paraît de la plus haute fantaisie. La présence de deux croyants véritables agissant en tant que tels, Fontana, Gerstein, dément cette idée. Plus, la pièce elle-même est conçue comme une œuvre de croyant. Le rachat des péchés par le sacrifice final me semble un thème suffisamment clair pour qu'on ne s'y trompe pas. A partir de là on peut discuter sans fin des aspects théologiques de la question, la rébellion d'un prêtre, contre le « vicaire », mais j'avoue ma totale incompréhension.

Par contre une chose me choque, que je ne sais plus dans quelle déclaration de Hochhuth. A travers la mise en accusation du pape, il s'agit d'exposer notre responsabilité collective. En haut de la pyramide le pape est plus responsable. Mais tous, à un degré ou à un autre, nous avons été complices. Cette conception morale de la responsabilité me semble confusionniste.

Le premier mérite du « Vicaire » me semble résider surtout dans le large débat dont il a été l'occasion.

Une distribution intelligente, une mise en scène à laquelle on saura gré d'avoir évité la sensiblerie et le pathétique ont véritablement donné son sens au nom de la compagnie : « Théâtre vivant ». Une entreprise à soutenir.

Emile Copfermann.

(1) Théâtre de l'Athénée.



Cinéma

Le MÉPRIS

de Jean-Luc Godard

Livres Un chat qui aboie

PRIX MEDICIS

A PRES le choix, ô combien discutable du Goncourt et du Fémina, on est heureux de voir couronner par le jury du Prix Médicis une œuvre comme « Un chat qui aboie » (1) de Gérard Jarlot, roman qui, par l'originalité du style, sort des sentiers battus de la production romanesque moderne.

Le titre évoque peut-être pour beaucoup le canular, mais ne vous y trompez pas, nous sommes ici loin de la grosse plaisanterie. Jarlot, farceur de talent, nous plonge dans un univers burlesque, truffé de personnages farfelus.

Armand Penche, personnage central du roman se marie; contre la volonté de sa mère, qui voulait le voir sagement convoler avec Florine une grosse et sage bouchère, il épouse la pétulante Rose, beau brin de fille, une peu paillard.

... C'est le début d'une histoire un peu folle où la comédie alterne avec le drame. On y boit, on y mange, on s'étreint. La mort s'y promène malicieusement et le tout forme un chef-d'œuvre rabelaisien que l'on savoure avec délice.

J'oubliais! Pourquoi, un chat qui aboie? Tout simplement parce qu'on habille un brave chien dans la peau d'un chat que l'on vient d'égorger.

Ainsi le pauvre faux minet est bien obligé d'aboyer.

Ne vous effrayez pas et lisez le Prix Médicis, une véritable cure d'optimisme dans ce monde angoissant.

Marcel Aizerlin

(1) Edit. Gallimard, 19 francs.

COMMUNISME ET MARXISME

par Yvon Bourdet

DANS ce petit livre, notre camarade Y. Bourdet reprend quelques études qu'il avait publiées dans différentes revues; il les appelle : « Notes critiques de sociologie politique ».

Il s'agit d'une série de réflexions sur les problèmes posés par les notions de marxisme, de communisme, de révolution, de révisionnisme, etc. Ce livre a un mérite : il émane de quelqu'un qui sait de quoi il parle, définit dès l'abord les termes qu'il emploie, se refuse au verbalisme comme au respect à priori, et trouve la manière dont il faut poser les problèmes pour qu'ils excitent au maximum le lecteur à réfléchir.

Mais ces qualités sont contrebalancées par certains défauts : il s'agit généralement de « discussions » qui s'insèrent dans un ensemble de débats que tous ne connaissent pas forcément, qui font appel à un système de références (même lorsque celles-ci sont explicitées en détail) qui échappe souvent au militant. Les problèmes concernés par la critique de, par exemple, telles positions de l'équipe d'Arguments sont sérieux, et nous regardent aussi bien; cependant, Y. Bourdet les situe d'emblée dans le cadre d'une discussion avec Arguments, ce qui risque de tenir à l'écart tous ceux qui n'ont pas la pratique habituelle des discussions théoriques.

Et c'est dommage : les réflexions et les idées d'Y. Bourdet sur ces problèmes risquent de rester ainsi, par le choix même de l'auteur, réservées aux « spécialistes » des discussions à propos du marxisme. Elles méritaient mieux : elles auraient pu être une plus utile contribution à cette véritable discussion théorique qui manque encore au niveau le plus large.

P.-L. Th.

Editions Michel Briant.

PASSE le temps de l'épate des premiers films, passé le temps de la provocation politique du Petit Soldat, Godard s'ennuie; il prend comme point de départ un roman psychologique de Moravia, où une femme se sépare de son mari parce qu'elle prend conscience qu'elle le méprise; il en tire un film fait de quelques longs bavardages interminables, bourrés, comme d'habitude, de citations aussi multiples que pédantes, où les axiomes définitifs voisinent avec les jeux de notre style Vermont.

Comme il s'agissait d'un film « cher », les producteurs ont senti leurs cheveux se hérissier sur leur tête quand ils ont vu ça; ils ont donc obligé Godard, dit-on, à tourner quelques images de Brigitte Bardot nue, qui sont intercalées par-ci par-là pour notre plaisir.

Pour une fois, rendons grâce aux commerçants du cinéma!

M. R.

"HARDI PARDAILLAN"

de Bernard Borderie

BORDERIE est assurément l'un des tâcherons les plus malhabiles du cinéma français. Du feuilleton luxuriant et fortement coloré de Michel Zévaco, il a tiré un second film qui, pas plus que le premier, ne saurait supporter la comparaison avec le modèle livresque : une bande proprement mais pâlotte, péniblement chevillée où les protagonistes n'arrêtent pas de courir en rond pour casser du bois...

Gérard Barry (Pardailan) est plutôt bel homme et manie bien la rapière; dommage que ce soit un piètre comédien. Jacques Castelot (Henri III) est visiblement navré de faire le pitre. C'est aussi le cas de Philippe Lemaire et de Francis Claude (Henri IV). Seules les femmes (Valérie Lagrange, Christiane Minazoli, Jacqueline Danno) séduisent : c'est qu'on a su mettre leurs charmes en valeur. Un bon point pour le costumier.

J.-J. V.

Information musicale

La revue « Diapason » (1), revue de discographie comparée, vient de publier un répertoire complet des disques de musique classique disponibles en France.

Ce catalogue qui comble un vide depuis la disparition de celui de « Disques » rendra grand service aux mélomanes. Les nouveautés et les suppressions sont en effet nombreuses chaque année. Le catalogue est bien fait et vous trouverez même un répertoire d'œuvres célèbres, dont vous pourriez ignorer l'auteur, en fin de volume.

Seuls reproches, d'ailleurs mineurs : une typographie un peu fine et un format revue qui le rend difficile à caser dans la bibliothèque.

(1) 12 F, 61, rue La Fontaine, Paris.

PANTHÉON 13, rue Victor-Cousin
ODE 15-04

Permanent de 14 h. à 24 h.

Semaine du
1^{er} au 7 janvier

**EN COMPAGNIE
DE MAX LINDER**

STUDIO 43 43, Faubourg Montmartre
PRO. 63-40

Semaine du
1^{er} au 7 janvier

LE PIGEON
(en version originale)

Au même programme :
**LE TRAIN SIFFLERA
TROIS FOIS**
(en version originale)

R.T.F.

UNE PETITE RADIO DANS UNE GRANDE MAISON

LA maison de la Radio est construite en rond. Mais, à l'encontre du cyclotron qui est un accélérateur de particules, le vent produit par la radio ne dégage aucune chaleur... et ne débouche sur rien. Mieux encore ! Maintenant que la France possède la plus belle maison de la Radio d'Europe, et la plus coûteuse, paraît-il (plus de 20 milliards), les auditeurs vont être privés des chaînes d'émissions qu'ils ont cependant financées par la redevance.

Il faut faire des économies, a déclaré le rapporteur du budget de la R.T.F. à l'Assemblée nationale. Malheureusement, M. Nungesser confond — plus ou moins volontairement — économies et réformes administratives. Pourquoi ? Parce que ce sont nos U.N.R. qui, s'étant jetés sur la R.T.F. comme des affamés sur un gigot, sont hautement responsables — depuis 1959 — de l'intense pagaille qui sévit chez la dame du quai de Passy. Le mot « économies » est employé à bon escient, pour camoufler, à l'usage de l'opinion publique toujours prompt à se gausser de toute administration, la mauvaise gestion des privilégiés de la république gaullienne.

Ainsi donc, dans le même temps où l'on parle gravement d'expansion — et il est vrai que les moyens audio-visuels sont en nette expansion — 19,60 millions de francs disparaissent des budgets suivants :

- 8,10 millions à la technique ;
- 7,00 millions aux programmes artistiques ;
- 4,50 millions au personnel.

Sur un budget général dont le total avoisine le milliard (de nouveaux francs).

A ces suppressions de crédits correspondent aussi des licenciements. Jamais une menace aussi grave n'avait pesé sur le personnel de la R.T.F.

Nous voulons ici, citer des chiffres difficilement contestables.

Comment se répartit en métropole, outre-mer et étranger le personnel de la R.T.F. :

- 10.297 employés soumis au statut général ;
- 493 journalistes (statut particulier) ;
- 1.400 fonctionnaires (fonction publique) ;
- 400 musiciens des orchestres de Paris (statut particulier) ;
- 350 musiciens (des 3 orchestres de province, sans statut).

Ce sont sur ces emplois budgétisés que porteront les économies. On doit en supprimer 455. Il faut tenir compte, qu'on va aussi rayer 900 créations d'emploi.

Sur les 455 emplois supprimés pour le premier trimestre 1964, d'une part, il y en a 200 environ qui ne sont pas pourvus ; d'autre part, il y en a 130, qui peuvent être repêchés pour les 250 créations d'emplois prévus. En tenant compte des retraités et de certains départs volontaires, il restera tout de même à trouver une centaine de licenciements parmi les journalistes (35 paraît-il), les musiciens de province et les choristes. Comme on le voit, les journalistes, quoique les moins nombreux, sont proportionnellement les plus menacés. C'est l'opération politique.

Ceux que les économies ne viseront pas

Mais ne sont point visés par ces mesures, les 1.200 salariés dont la majeure partie ont été embauchés depuis 1958 — et qui sont hors statut, c'est-à-dire, rémunérés sur un budget particulier. Parmi ceux-ci, naturellement, ceux que le Pouvoir paye pour services rendus au complot contre la IV^e République. Ils ne sont pas les seuls à être, aujourd'hui, les bénéficiaires. Presque partout, les postes de direction ont été doublés par des protégés du régime, ou bien les tenants ont été déplacés pour être supplantés par des créatures plus souples. La « régiona-

lisation » — cette tarte à la crème — a pour but essentiel de placer des « inconditionnels » dans les postes provinciaux pour assurer — demain — la propagande gaulliste sur toute la France. Les fonctionnaires en place sont rappelés et remplacés par des journalistes aux ordres, d'autant plus dociles qu'ils tiennent un avancement fructueux de la souplesse de leur échelle (par ex. : Rennes, Lyon, Nice, Marseille... et même Monte-Carlo et Andorre). L'organisation régionale est tout entière soumise à l'ex-directeur des Chantiers de Jeunesse sous Vichy : Dordain, comme la Télévision est soumise à Chauveau, beau-frère d'Ollivier, et ancien chef du service de presse de l'Élysée, les programmes radio à Pierre de Boisdeffre et Drouet, le Journal télévisé à Marcillac, et le tout au ministre Peyrefitte, l'appareil gaullien semble bien en place.

Les situations fructueuses (un directeur général — à Rennes — gagne dans les 400.000 francs anciens), sont onéreuses pour le budget ; d'autant qu'il faut aussi payer un certain nombre de gens qui ne font pas grand-chose à l'intérieur de la R.T.F. (on les appelle des « conseillers techniques ») ; ils sont parfois payés au tarif de sous-directeurs (il y a 4 sous-directeurs aux Relations extérieures, et combien de conseillers auprès du ministre et du directeur général !) ; ils doublent des administrateurs en place depuis 15 ou 20 ans.

Qui fera les frais ?

Pour camoufler cette incroyable gabegie d'organisation — due, répétons-le, à la politique du Pouvoir — l'effort d'économie va se faire sentir sur les programmes ; ce seront les auditeurs — qui paient — qui en supporteront les conséquences. Et avec eux, ce sera le rôle culturel d'une radio nationale qui sera bafouée et piétinée.

Déjà une des quatre chaînes de la radio a été supprimée. On étudie la suppression — pour octobre — de l'une des trois chaînes qui subsistent. Ainsi, cinquante pour cent des émissions littéraires, dramatiques et musicales sont menacées et avec elles, les orchestres de province, la retransmission des festivals, etc... Déjà, le budget artistique des émissions radio-phoniques va être réduit, dès le début de 1964, de trente pour cent.

C'est pourquoi, de nombreuses personnalités ont signé une lettre de protestation contre l'actuelle réforme de la R.T.F. Celle-ci, disent les signataires, abandonne l'une de ses fonctions majeures. Si une réforme devait être entreprise, était-il nécessaire qu'elle devint une entreprise de démolition ?

Et ce ne sont pas des oppositionnels qui affirment cela, puisqu'on trouve, parmi les 150 signatures, les noms de François Mauriac, Jacques de Bourbon-Busset, associés à ceux d'Aragon, d'André Frossard, de Gaston Gallimard, etc.

Le critique d'un grand quotidien, généralement favorable au pouvoir gaulliste, écrit : « Devons-nous admettre que ce majestueux palais — la maison de la R.T.F. — ne fut bâti que pour y étouffer la radio elle-même ? Entre quelles mains se trouve donc celle que l'on égorge ? Que signifie la présence du général de Gaulle dans ce palais qui menace d'être le tombeau d'une des parts les plus vivantes de la culture française ? »

Devant ces protestations — qui, pour la première fois, ont associé des intellectuels de toutes opinions ainsi que le personnel de la R.T.F., la Direction générale n'a pu rester impavide. Son attitude est simple, elle nie. Elle nie tout en bloc. Mais on sait — et le public s'en est bien aperçu depuis longtemps — que le pouvoir gaulliste n'en est pas à une affirmation près. Son système est éprouvé ; il suffit de tout brouiller pour que personne n'y comprenne plus rien (économies et compression de personnel, organisation et mise en place).

Cependant les faits réels s'imposent à l'observateur impartial. Depuis 1958, soulignons-le à nouveau, on a truffé le personnel de plus de 1.200 salariés nouveaux, Certes, il a fallu réincorporer des

personnels rapatriés d'outre-mer, cela est normal. Mais le scandale n'est pas là, il se situe dans la politique de colonisation U.N.R. dont la R.T.F. a été l'une des victimes les plus éprouvées ; le scandale se situe également dans la mainmise absolue du pouvoir qui traite avec le plus profond mépris les délégués élus du personnel, dans les commissions dites paritaires sans aucun pouvoir de décision, et qu'on néglige d'ailleurs de consulter dans la plupart des cas (dans le secteur « informations », la direction n'a jamais, à ce jour, accepté de communiquer l'organigramme des emplois, encore moins d'en discuter).

Dans l'autodéfense du directeur général, on ne peut relever que celui-ci s'appuie sur le Conseil supérieur de la R.T.F., cependant qualifié — croyons-nous naïvement — pour mettre au point tout plan de réforme des programmes (il est vrai que ce conseil supérieur n'existe que par la volonté du pouvoir gaulliste !)

Enfin, et sur ce point nous suivons le directeur général, la culture n'a pas été sacrifiée au profit de l'Information. Car l'information objective avait été — bien avant — délibérément amoindrie (même des députés U.N.R. s'en sont plaints, ce qui n'est pas peu dire...).

Naïfs sont ceux qui croient que tout ceci n'est pas inclus dans un plan délibéré. Nous trouvons même plusieurs plans qui se heurtent et dont les défenseurs se combattent entre eux :

— d'une part, le pouvoir gaulliste. Avoir à sa botte le prodigieux instrument de propagande gouvernementale qu'est la R.T.F. Car il s'agit de gagner — dans les deux ans à venir — les élections cantonales, la campagne présidentielle, les référendums éventuels. « C'est une affaire d'Etat » a affirmé le ministre de l'Information, parlant de la radio à l'inauguration de la maison. Pour les gaullistes de l'U.N.R., l'Etat ne se confond pas avec le peuple... car l'Etat doit être gaullien pour que subsiste l'U.N.R., et l'Etat, c'est le fromage qu'il faut conquérir et conserver ;

— d'autre part, les intérêts privés que gêne encore le monopole de production de la R.T.F., et ceux-ci, s'ils sont nombreux et se combattent âprement, sont néanmoins, d'accord sur un point : l'instrument incomparable créé avec l'argent des contribuables peut être une source abondante de profits.

L'intérêt de la nation au deuxième plan

Publicitaires, maisons de productions de films et d'émissions, éditeurs de disques, fabricants de matériels verraient d'un très bon œil, s'écrouter le monopole d'Etat donné à la R.T.F. Entre hommes d'affaires, on s'arrangera toujours ; au pays les énormes charges de l'infrastructure de la R.T.F., à nous les bénéficiaires. Paradoxalement les uns veulent démontrer l'incapacité de l'Etat à gérer commercialement une entreprise comme la R.T.F., les autres veulent démontrer que l'indépendance n'est pas possible.

Naturellement, personne ne pense vraiment à l'intérêt de la Nation, car celui-ci se résume en un simple énoncé : une radio nationale doit être indépendante du pouvoir et des intérêts privés. Elle doit être gérée par des professionnels compétents au service de l'intérêt national et contrôlée par les représentants de celui-ci.

La France est l'un des rares pays à avoir conservé — après la guerre — un « ministère de l'Information ». Il est vrai qu'elle a aussi un ministre de la Culture (qui ne dit rien lorsque la culture est menacée) et un ministre de l'Éducation nationale, qui trouve que tout va bien dans l'Enseignement lorsque les étudiants ne trouvent pas de place dans les locaux...

Il est vrai aussi que 80 pour cent des Français ont voté gaulliste. Pour que « ça change » !

L'expérience semble concluante. La France peut s'enorgueillir d'avoir une belle maison de la Radio appartenant à une R.T.F. que bientôt, personne n'écouterait plus, soit à cause de son inanité, soit à cause de sa servilité.

Bertrand Renaudot.